Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Conseil métropolitain du 18 juin 2026

Délibération

PRESS/DF/MR
Rapporteur : M. Huaumé Y.

C 2026-103 - Finances - Comptes Financiers Uniques pour l'exercice 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

La séance est ouverte à 18h32.

Présents : M. Dehaese O., M. Huaumé Y., Mme Faucheux V., M. Sémeril S., Mme Vincent S., M. Pollet M., Mme Boukhenoufa F., M. Chapellon D., Mme Louapre F., M. Puil H., M. Morvan F., Mme Armand R., M. Amiot J., M. Pinault P., Mme Zamord P., Mme Duffaud L., M. Prizé L., Mme Rouillard S., M. Roullier O., Mme Billard A., M. Depouez H., M. Desmots X., M. Guéret S., M. Hervé M., M. Morel C., Mme Parmentier M., Mme Remoissenet L., M. Savignac J., M. Collet S., M. Denis G., M. Du Mottay E., M. Houssin J., Mme Kerauffret V., M. Labbé S., M. Le Meut P., M. Lesné B., M. Prigent A., M. Ruiz H., Mme Compain B., M. Roullé P., M. Jolivet T., M. Brochain F., M. Paulet R., M. Vaugon P., Mme Lerussard S., Mme Gobaille F., Mme Fraslin E., M. Cressard A., M. Sicot P., M. Christel P., Mme Casacuberta Palmada M., Mme Hesry C., M. Travers D., Mme Brièro L., M. Chauvin B., Mme Gasté C., M. Depeige P., M. Fouillère C., M. Le Gall P., M. Herbst V., Mme Tudal A., M. Le Frêche A., M. Monnier J., Mme Moinet-Tranvaux V., M. Zeroukhi M., Mme Tual A., Mme Dhalluin A., Mme Bouteiller A., M. Guinard A., Mme Saint Honoré A., M. Claudon B., Mme Tebessi A., Mme Vallée P., M. Lemaitre J., M. Boucher N., M. Nadesan Y., Mme Gandon C., M. Theurier M., M. Poujol R., Mme Robin V., Mme Tonon S., M. Godefroy F., Mme Koch L., Mme Birault Souchez C., M. Bayard V., Mme Mesmeur M., Mme Dera Illa Salifou N., Mme Huteau A., M. Guénin--Queyrard L., Mme Amouriaux-Picard H. suppléante.

Ont donné procuration : M. Le Blond G. à Mme Moinet-Tranvaux V., M. Le Borgne D. à Mme Bouteiller A., Mme Sonnet C. à Mme Faucheux V., Mme Trochu C. à M. Savignac J., Mme Papillion C. à M. Desmots X., Mme Boisnard K. à M. Depouez H., M. Compagnon C. à M. Lemaitre J., M. Cherel L. à M. Guéret S., M. Brouard M. à Mme Billard A., Mme Andro R. à M. Morel C., Mme Rougier G. à M. Theurier M., M. Le Borgne V. à M. Roullier O., Mme Chevalier M. à M. Chapellon D., Mme Sahbi Tollemer M. à Mme Duffaud L., M. Beaufils L. à Mme Birault Souchez C., Mme Lénée-Corrèze M. à Mme Rouillard S..

Absents/Excusés : Mme Appéré N., M. Gaignerie J., M. Cochaud Y., Mme Karaman S., Mme Komokoli R..

Le quorum s'élève à 56 et est atteint.

M. Dehaese O. est nommé secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 12 juin 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à décision ont bien été remplies.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

La séance est levée à 23h19.

***

EXPOSÉ

Objet : examen des Comptes Financiers Uniques (CFU) pour l'exercice 2025

Les résultats, pour l'exercice 2025, des CFU sont présentés pour chaque budget tous mouvements (réels et ordres).

La Présidente de Rennes Métropole n’est pas autorisée à prendre part au vote du compte financier unique ; si elle peut assister à la discussion, elle doit, en revanche, se retirer au moment du vote.

Le Conseil doit procéder, préalablement à l’examen du compte financier unique, à l’élection d’un président ad hoc.

Afin de respecter ces dispositions, il convient donc de désigner un Président ad hoc pour l’examen de la question relative aux comptes financiers uniques de Rennes Métropole.

Pour cette désignation, le Code Général des Collectivités Territoriales autorise le vote à main levée dès lors que le Conseil se prononce en ce sens à l’unanimité et qu’aucune disposition législative ou réglementaire ne s’y oppose. Ces conditions étant réunies en l’espèce, il est proposé au Conseil de décider d’adopter le vote à main levée.

Il est proposé de soumettre à l'examen du Conseil métropolitain, les Comptes Financiers Uniques 2025 qui concernent les budgets suivants :

conformément à l'instruction budgétaire M57 :

- budget principal,
- budget annexe Élimination et Valorisation des Déchets,
- budget annexe ZAC La Forge – Saint-Gilles,
- budget annexe ZAE Les Rignés,
- budget annexe ZAE Gev'Activ2 – Gévezé,
- budget annexe ZAE Joval – Acigné,
- budget annexe ZAE Margat – L'Hermitage,
- budget annexe ZAE Métropolitaines,
- budget Dissociation du foncier économique ;

conformément à l'instruction budgétaire M4 :

- budget annexe Réseaux de chaleur,
- budget annexe Crématorium,
- budget annexe Production énergie photovoltaïque,
- budget annexe Centre de Congrès ;

conformément à l'instruction budgétaire M43 :

- budget annexe Transports Urbains ;

conformément à l'instruction budgétaire M49 :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

- budget annexe Assainissement.

Le contenu de ces Comptes Financiers Uniques est détaillé dans un rapport annexé à la présente délibération.

Les résultats des budgets annexes sont constatés au compte financier unique et sont repris en 2026 au budget supplémentaire de chacun des budgets.

Les restes à réaliser sont pris en compte dans l'affectation des résultats par délibération spécifique et sont repris dans le budget de l'exercice 2026 par délibération de budget supplémentaire.

***

Après en avoir délibéré, le Conseil décide :

À l'unanimité,

- d’adopter le vote à main levée pour la désignation d'un Président ad hoc ;

- de désigner un Président ad hoc pour l’examen des comptes financiers uniques de Rennes Métropole ;

Le candidat suivant est élu : M. Dehaese.

et

- d’arrêter pour l’exercice 2025, les Comptes Financiers Uniques des budgets suivants dressés en collaboration par la Présidente de la Métropole et le Responsable du Service de Gestion Comptable de Rennes (hors restes à réaliser) :

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget Principal Métropole

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	361 156 468,13 €	437 921 520,09 €	76 765 051,96 €
Investissement	332 176 078,44 €	251 278 482,88 €	-80 897 595,56 €
Total	693 332 546,57 €	689 200 002,97 €	-4 132 543,60 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget annexe "Élimination et Valorisation des déchets"

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	71 496 088,33 €	82 837 876,28 €	11 341 787,95 €
Investissement	61 234 236,10 €	47 403 749,26 €	-13 830 486,84 €
Total	132 730 324,43 €	130 241 625,54 €	-2 488 698,89 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget annexe "ZAC La Forge – Saint Gilles"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	185 421,67 €	624 408,69 €	438 987,02 €
Investissement	55 010,48 €	143 801,26 €	88 790,78 €
Total	240 432,15 €	768 209,95 €	527 777,80 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget annexe "ZAE Les Rignés - Betton"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	937 666,82 €	1 344 449,04 €	406 782,22 €
Investissement	1 799 397,18 €	396 305,42 €	-1 403 091,76 €
Total	2 737 064,00 €	1 740 754,46 €	-996 309,54 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget annexe "ZAE Gev'Activ2 - Gévezé"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	160 301,29 €	209 218,76 €	48 917,47 €
Investissement	183 048,37 €	121 086,61 €	-61 961,76 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Total	343 349,66 €	330 305,37 €	-13 044,29 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget annexe "ZAE Joval - Acigné"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	276 058,04 €	773 124,29 €	497 066,25 €
Investissement	453 161,39 €	147 991,11 €	-305 170,28 €
Total	729 219,43 €	921 115,40 €	191 895,97 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget annexe "ZAE Margat - L'Hermitage"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	819 721,15 €	819 721,15 €	0,00 €
Investissement	1 819 460,38 €	578 131,98 €	-1 241 328,40 €
Total	2 639 181,53 €	1 397 853,13 €	-1 241 328,40 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget annexe "ZAE Métropolitaines"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	1 840 685,30 €	1 840 685,30 €	0,00 €
Dont ZAE Le Hil	*1 056 019,60 €*	*1 056 019,60 €*	*0,00 €*
Dont ZAE Porte de Tizé	*784 665,70 €*	*784 665,70 €*	*0,00 €*
Investissement	2 908 419,66 €	0,00 €	-2 908 419,66 €
Dont ZAE Le Hil	*2 153 125,00 €*	*0,00 €*	*-2 153 125,00 €*
Dont ZAE Porte de Tizé	*755 294,66 €*	*0,00 €*	*-755 294,66 €*
Total	4 749 104,96 €	1 840 685,30 €	-2 908 419,66 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget "Dissociation du Foncier Économique"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	7 290,00 €	0,00 €	-7 290,00 €
Investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	7 290,00 €	0,00 €	-7 290,00 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget "Réseaux de chaleur"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	6 242 889,72 €	7 264 615,00 €	1 021 725,28 €
Investissement	8 488 331,63 €	8 930 666,30 €	442 334,67 €
Total	14 731 221,35 €	16 195 281,30 €	1 464 059,95 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget annexe "Crématorium"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	191 244,31 €	952 074,05 €	760 829,74 €
Investissement	2 356 816,92 €	2 035 526,69 €	-321 290,23 €
Total	2 548 061,23 €	2 987 600,74 €	439 539,51 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget annexe "Production Énergie Photovoltaïque"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	11 604,09 €	78 539,77 €	66 935,68 €
Investissement	405,00 €	102 204,58 €	101 799,58 €
Total	12 009,09 €	180 744,35 €	168 735,26 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget annexe "Centre de Congrès"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	9 089 007,03 €	9 711 129,88 €	622 122,85 €
Investissement	3 651 538,82 €	4 867 205,29 €	1 215 666,47 €
Total	12 740 545,85 €	14 578 335,17 €	1 837 789,32 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget annexe "Transports Urbains"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	259 639 979,41 €	299 608 415,24 €	39 968 435,83 €
Investissement	185 056 496,71 €	148 363 632,43 €	-36 692 864,28 €
Total	444 696 476,12 €	447 972 047,67 €	3 275 571,55 €

Par 94 voix pour,
9 contre : Mmes Compain, Dhalluin, Fraslin, Gandon, MM. Boucher, Compagnon, Cressard, Lemaitre, Ruiz
3 conseiller(e)s ne prenant pas part au vote : M. Bayard, Guénin-Queyrard, Mme Mesmeur

Budget "Assainissement"

/	Dépenses	Recettes	SOLDE
Fonctionnement	37 901 729,94 €	38 275 558,07 €	373 828,13 €

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Investissement	48 110 105,94 €	50 074 444,26 €	1 964 338,32 €
Total	86 011 835,88 €	88 350 002,33 €	2 338 166,45 €

À l'unanimité,

- d’autoriser Madame la Présidente à signer l'ensemble des documents constituant les Comptes Financiers Uniques 2025 en vue de leur transmission au juge des comptes.

Publiée conformément aux dispositions des articles L 5211-1, L 2121-25, et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site metropole.rennes.fr.

Le Secrétaire de séance,

Pour la Présidente et par délégation,
La Directrice Générale des Services

Olivier DEHAESE
Elu Premier Vice-Président
Signé le : 22 juin 2026

Laurence QUINAUT
Directrice Générale des Services
Signé le : 22 juin 2026

Olivier DEHAESE

Laurence QUINAUT

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Rennes Métropole

Compte Financier Unique

2025

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Table des matières

Préambule ... 3
Budget consolidé ... 5
Budget Principal ... 6
I. Résultat compte financier unique 2024 ... 6
II. Structure du compte financier unique par chapitre ... 7
A. Dépenses de fonctionnement par chapitre ... 9
B. Dépenses de fonctionnement par politique publique ... 16
C. Recettes de fonctionnement ... 18
III. Analyse de section d'investissement ... 27
A. Dépenses d'investissement ... 27
B. Recettes d'investissement ... 32
C. La dette ... 33
Budgets annexes ... 34
I. Transports urbains ... 34
A. Exploitation ... 34
B. Investissement ... 36
II. Élimination et valorisation des déchets ... 37
A. Fonctionnement ... 37
B. Investissement ... 39
III. Assainissement ... 39
A. Exploitation ... 40
B. Investissement ... 41
IV. Réseaux de chaleur ... 40
A. Exploitation ... 43
B. Investissement ... 44
V. Centre des congrès ... 44
A. Exploitation ... 44
B. Investissement ... 45
VI. Zones d'Aménagement Économiques et mixtes ... 45
VII. Crématorium ... 46
VIII. Production énergie photovoltaïque ... 47
Annexe 1 – Dépenses de personnel consolidées ... 48
Annexe 2 – Bilan de la gestion des engagements pluriannuels ... 49
Annexe 3 – Subventions de fonctionnement versées –par politique et par bénéficiaire ... 51
Annexe 4 – annexe CFU "impact du budget pour la transition écologique" ("annexe verte") ... 57

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Préambule

En 2025, la Métropole de Rennes a poursuivi et renforcé son action en faveur d'une transition écologique juste et solidaire. Le CFU 2025 vient illustrer la constance de cette ambition sur les grandes priorités définies au début du mandat qui a débuté en 2020 :

- L'accès au logement avec la mise en œuvre du plan local de l'habitat qui a rehaussé l'objectif de production de logements (neuf et en rénovation) de 4000 à 5000 par an dont 1250 logements sociaux et le déploiement d'une politique volontariste en matière foncière, incontournable pour pouvoir y parvenir ;
- L'amélioration des performances énergétiques dans plusieurs secteurs clés : l'habitat avec la poursuite du programme écoTravo qui permet aux copropriétaires et propriétaires d'être accompagnés dans la mise en œuvre de travaux rénovation et d'isolation, l'éclairage public avec un programme pluriannuel ambitieux de modernisation du parc, la préfiguration de l'extension des réseaux de chaleur nord et sud et de leur interconnexion, ou encore la rénovation en cours de l'usine de valorisation énergétique de Villejean ;
- Le renforcement de l'offre de mobilité avec la mise en œuvre du projet d'augmentation de la capacité de la ligne A, la finalisation du réseau express vélo, la poursuite des aménagements en faveur des axes prioritaires bus, le lancement du chantier du trambus ;
- La gestion responsable des ressources en eau avec la poursuite du chantier de renouvellement, de réhabilitation et de maintenance des eaux usées ;
- L'accompagnement des mutations économiques avec le soutien aux filières identifiées comme stratégiques pour le territoire, l'accompagnement des mutations en cours et la promotion d'un développement économique durable et responsable ;
- La solidarité avec la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine des solidarités : plan hospitalité, mobilisation en faveur de la jeunesse, lutte contre les discriminations, actions en faveur de l'emploi et de l'insertion.

Beaucoup a été fait mais il reste encore beaucoup à faire au regard de l'urgence climatique grandissante et du creusement des inégalités, dans un climat d'incertitude qui ne cesse de se renforcer. Le précédent mandat a été marqué par une succession de crise de forte intensité : le COVID 19, la crise énergétique et la poussée inflationniste qui a suivi. Pour tenir les engagements pris et être à la hauteur des enjeux majeurs évoqués, la Métropole a alors choisi, en responsabilité, de dégrader de manière raisonnable ses indicateurs financiers, sans altérer la soutenabilité de sa trajectoire financière, régulièrement soulignée par l'agence de notation Moody's. En avril dernier, celle-ci a d'ailleurs maintenu la notation de la Métropole (AA3 stable, au même niveau que l'État), soulignant « *la performance solide et opérationnelle* » ainsi que les « *bonnes pratiques de gestion et de gouvernance* ».

Cet équilibre a pu être maintenu grâce à une gestion budgétaire responsable qui a permis de contenir la progression des dépenses courantes. Mais depuis 2025, cette stratégie est percutée de plein fouet par la décision de l'État de mettre à contribution les collectivités locales à l'effort de redressement des finances publiques suite au déficit public record (5,8%) enregistré en 2024. Pour Rennes Métropole, l'impact de la loi de finances 2025 a été conséquent, autour de 11 M€. Dans ce contexte, un travail d'identification d'économies a été mené suite à l'adoption tardive de la loi de finances, en février 2025, en vue de limiter

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

l'impact sur la trajectoire financière de la Métropole et sur sa capacité d'investissement. Le budget supplémentaire a ainsi intégré :

- → Une baisse des dépenses de fonctionnement de près de 3 M€ répartie à part égale entre les charges à caractère général, les dépenses de personnel et les subventions et participations ;
- → Un ajustement des dépenses d'investissement sur la période de la programmation pluriannuelle qui a permis de diminuer les dépenses 2025 pour un total de 13 M€, du fait d'ajustements d'enveloppes non affectées (tombées d'AP) et de décalages opérationnels.

La répétition du même scénario en 2026, avec une ponction de 13,9 M€ (dont 6,8 en section d'investissement du fait d'une année blanche sur le FCTVA), est particulièrement préoccupante alors même que le conflit au Moyen-Orient fait planer la menace d'une nouvelle poussée inflationniste. Elle interroge clairement sur les intentions de l'État pour les années à venir et sa vision de la décentralisation.

Car si personne ne conteste la nécessité d'un effort collectif pour faire face à la situation au niveau national, le caractère disproportionné et unilatéral de ces ponctions remet clairement en cause le principe même d'autonomie des collectivités. De fait, ces ponctions entraînent une dégradation rapide de nos capacités d'autofinancement alors même qu'il apparaît impératif de continuer à investir massivement en faveur des transitions dans le cadre du nouveau mandat. Nous n'avons de cesse de le rappeler : non seulement les collectivités jouent un rôle majeur dans la fabrique de la cohésion sociale et territoriale mais elles sont aussi, avec plus de ¾ des investissements publics, des actrices incontournables des transitions écologique et énergétique.

Dans ce contexte, seul un dialogue renouvelé entre les collectivités et l'État, sur la répartition des compétences et leur financement, peut permettre de sortir de l'impasse et de garantir une réponse coordonnée aux enjeux d'avenir et aux attentes des habitant.es de nos territoires. Dans cette période de début de mandat, les métropoles, qui jouent un rôle structurant sur les territoires, ont plus que jamais besoin de visibilité pour pouvoir décliner sereinement les engagements pris lors des élections en projets de territoire et en politiques opérationnelles.

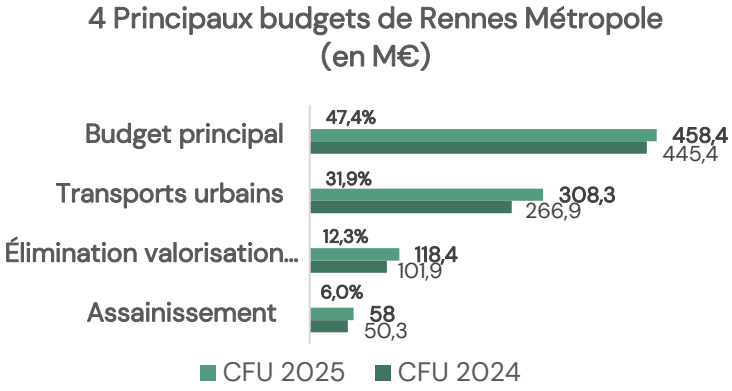
Le travail engagé sous le précédent mandat a déjà produit des résultats notables. Poursuivre la cure d'austérité engagée depuis 2 ans reviendrait à stopper net cet élan et à renoncer à ce qui est au cœur de l'action publique : anticiper les évolutions et défis de demain mais aussi apporter des réponses concrètes pour protéger les habitant.es du territoire et préserver le vivre ensemble.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Budget consolidé

Les dépenses réelles totales consolidées s'élèvent à 966,26 M€[1] en 2025, soit +87,5 M€ par rapport à l'année 2024, portées par la forte dynamique des dépenses d'investissement (+73 M€, soit +20,7%), notamment sur les budgets annexes : Transports urbains (+36 M€), Élimination et valorisation des déchets (+16,7 M€), Assainissement (+8,7 M€), Réseaux de chaleur urbain (+5 M€) et Crématorium (+2 M€).

Les dépenses de fonctionnement évoluent de +2,8 %, soit +14,5 M€ dont +8,5 M€ pour le budget principal qui intègre pour la première année les dépenses liées à l'opéra, transféré à Rennes Métropole au 1er janvier 2025 et une hausse de +5,6 M€ sur le budget annexe Transports Urbains, du fait notamment du renouvellement de la délégation de services publics portant sur l'exploitation du réseau STAR



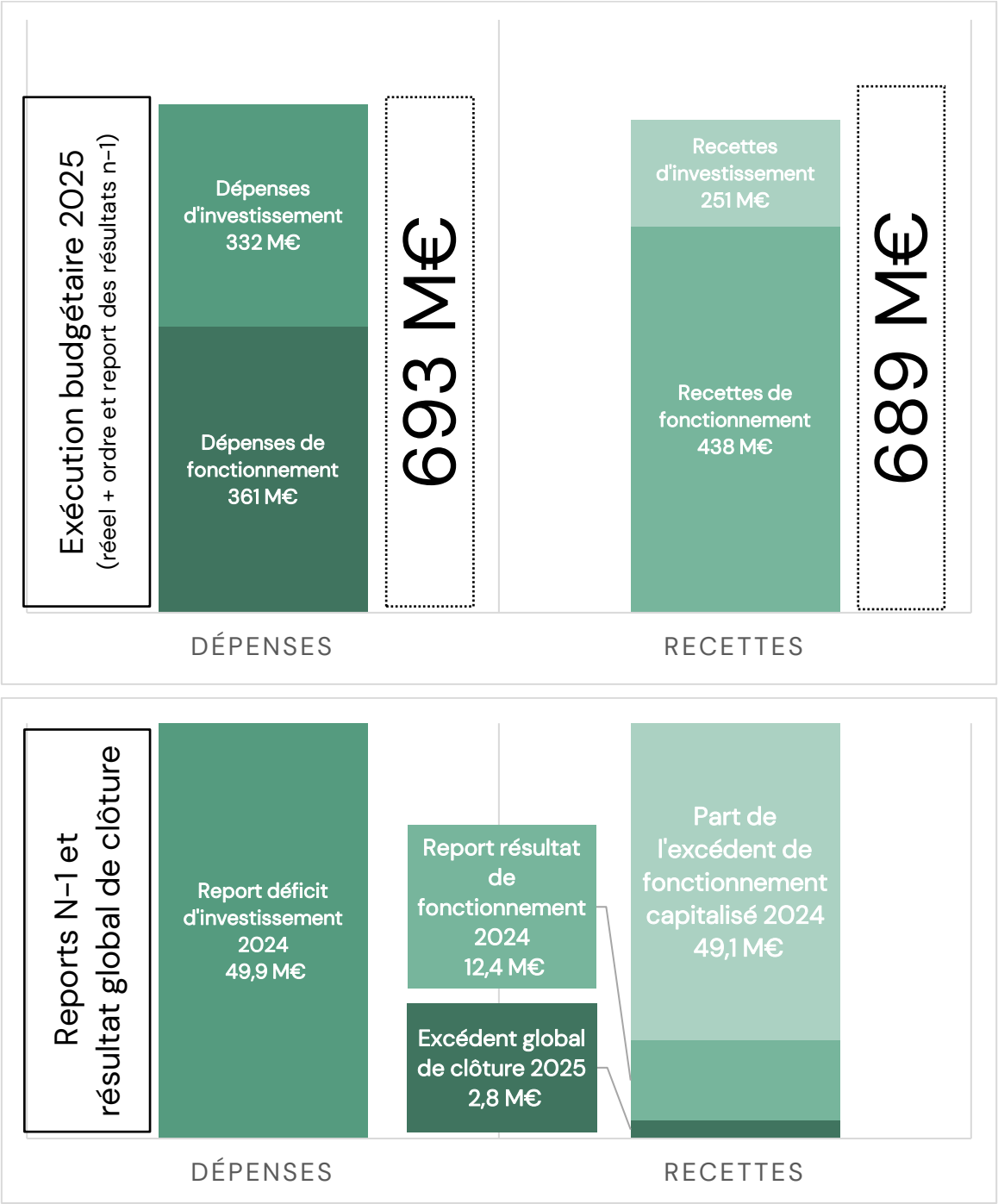
En M€	CFU 2024	Budgété 2025	CFU 2025	Taux exécution 2025	Évolution CFU24/CFU25	
Budget principal	445,36	508,12	458,39	90%	13,03	3%
Transports urbains	266,85	329,46	308,34	94%	41,49	16%
Élimination valorisation déchets	101,88	138,54	118,42	85%	16,54	16%
Assainissement	50,31	67,32	58,04	86%	7,73	15%
Centre des congrès	6,26	8,36	5,64	67%	-0,62	-10%
Réseaux de chaleur	6,49	18,11	12,67	70%	6,18	95%
ZAE-ZAC (6 budgets)	1,35	6,80	2,45	36%	1,10	82%
Crematorium	0,25	2,78	2,30	83%	2,05	812%
Dissociation foncier économique		3,22	0,01			
Production énergie photovoltaïque	0,00	0,17	0,004	3%	0,00	213%
Total dépenses réelles*/**	878,76	1 082,87	966,26	89%	87,50	10%

[1] Le budget consolidé (dépenses réelles hors résultats) avant retraitement représente un volume financier de 1,041 Md€ au CFU 2025. A ce montant, il convient de retirer les flux inter budgets (doublon lors de la consolidation), des écritures de réimputations comptables de dépenses d'investissement d'années antérieures (21 M€), les réintégrations des avances sur travaux à l'actif immobilisé dans le cadre des mandats confiés à Trajectoires et la part des dépenses de personnels intégralement remboursée par la Ville de Rennes dans le cadre de la convention de mutualisation.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Budget Principal

I. Résultat compte financier unique 2025

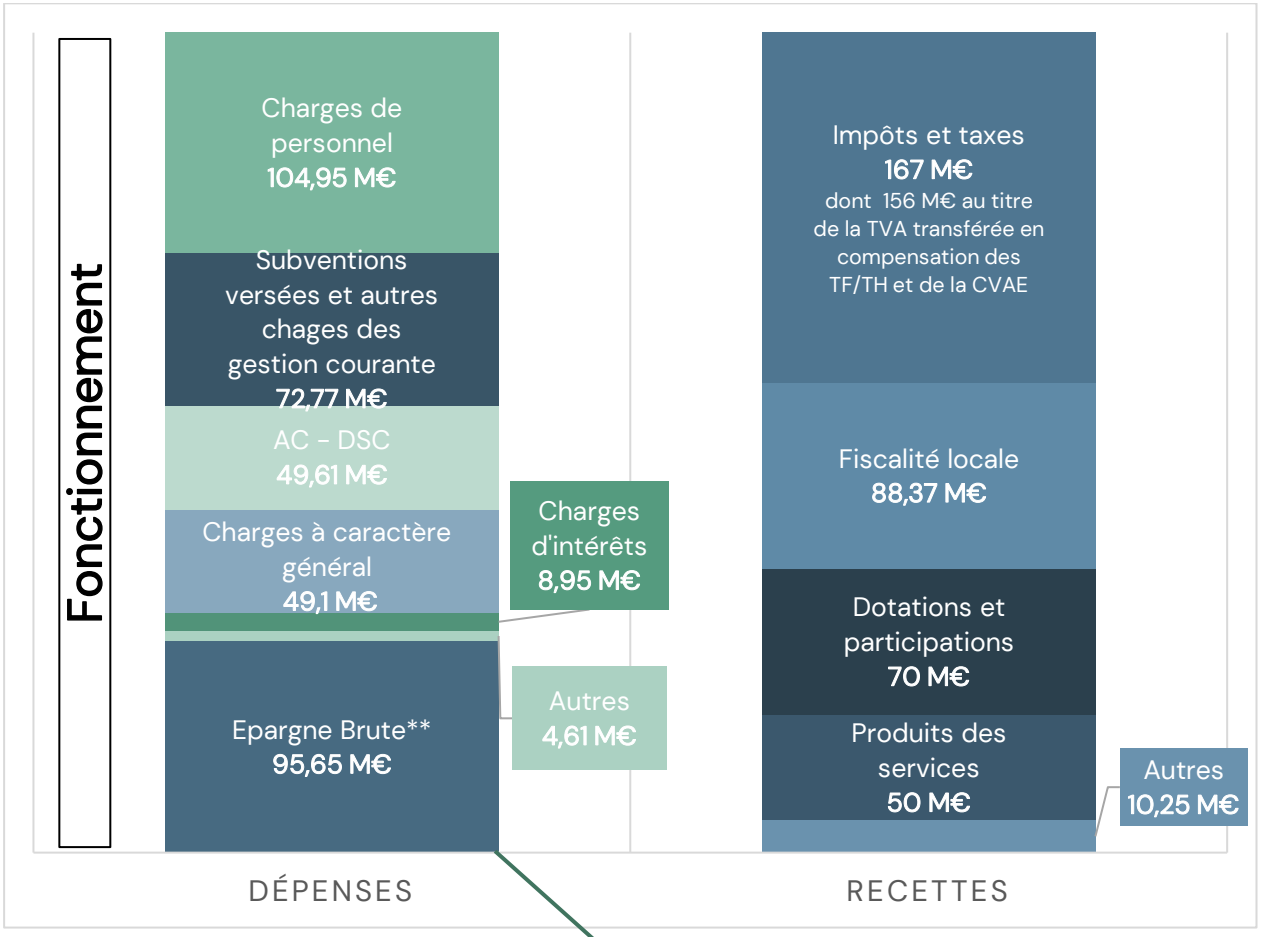


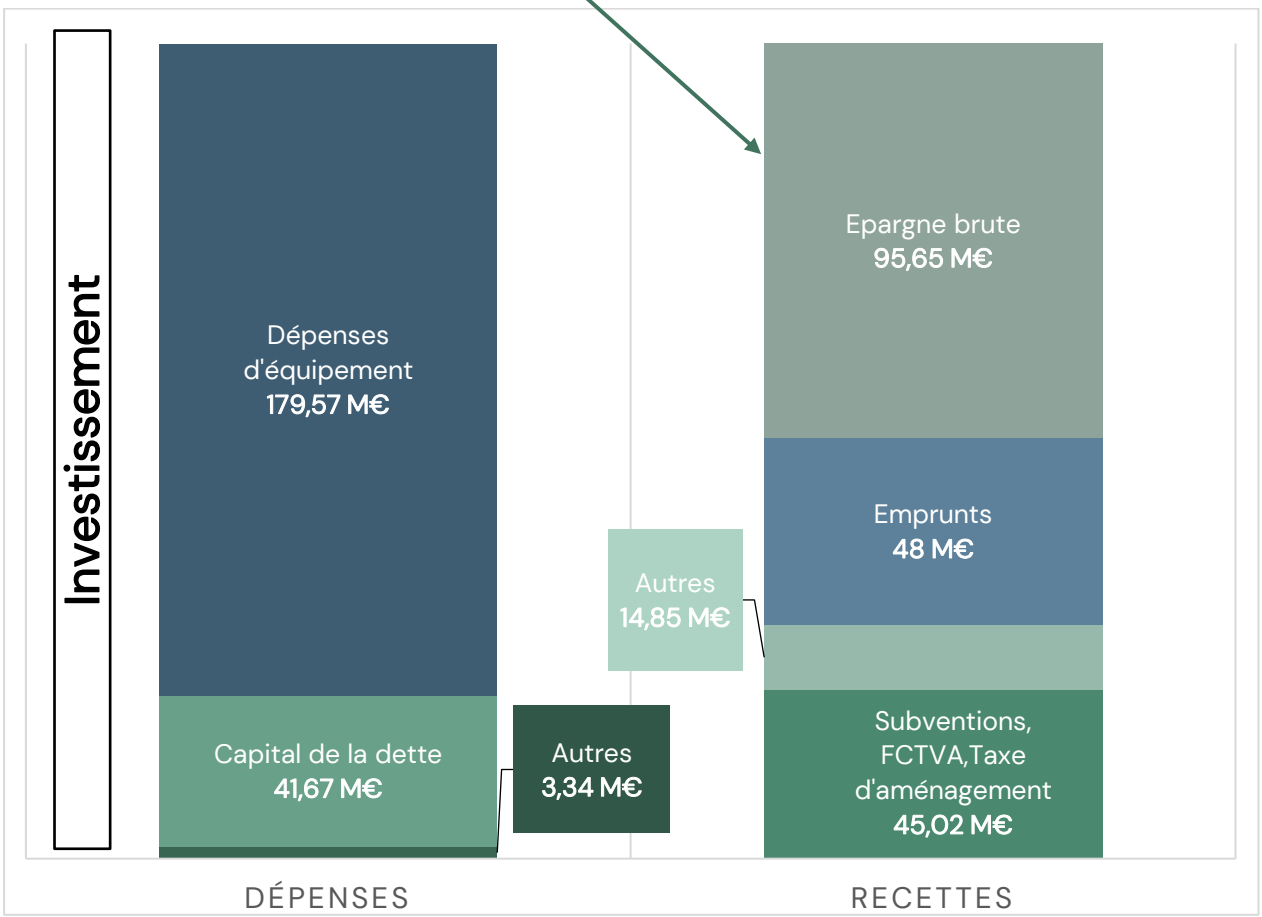
Le résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2025 présente un excédent global de 2,75 M€. Il est constitué du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 76,8 M€ et du résultat déficitaire de la section d'investissement de 74 M€[2].

[2] Le solde de la section d'investissement 2025 hors reste à réaliser est déficitaire de -80,9 M€. Le résultat inclut le solde des restes à réaliser qui s'élèvent à 6,9 M€.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

II. Structure du compte financier unique par chapitre





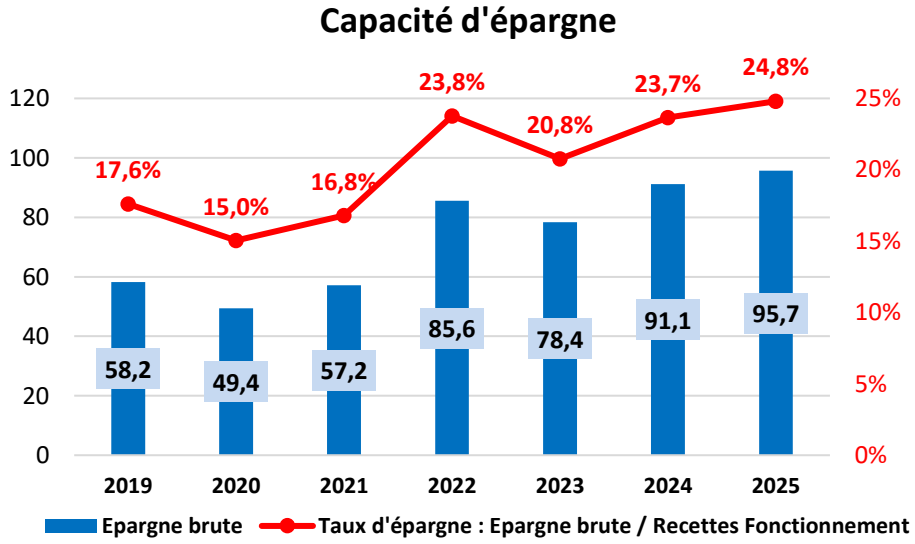
*Mouvements réels uniquement

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Tableau épargne et capacité d'épargne

Comptes administratifs (en M€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes de gestion *	338,43	334,46	345,77	365,88	387,05	390,66	390,97
Dépenses de gestion	269,37	275,97	280,79	271,74	292,40	285,36	281,24
Épargne de gestion *	**69,06**	**58,49**	**64,98**	**94,14**	**94,65**	**105,30**	**109,73**
Frais financiers	3,03	2,76	2,42	2,71	6,79	8,79	8,75
Épargne brute *	**66,03**	**55,74**	**62,56**	**91,44**	**87,86**	**96,50**	**100,98**
Produit des cessions	7,82	6,37	5,35	5,87	9,47	5,37	5,33
Épargne brute hors produit des cessions	***58,21***	***49,36***	***57,21***	***85,56***	***78,39***	***91,14***	***95,65***

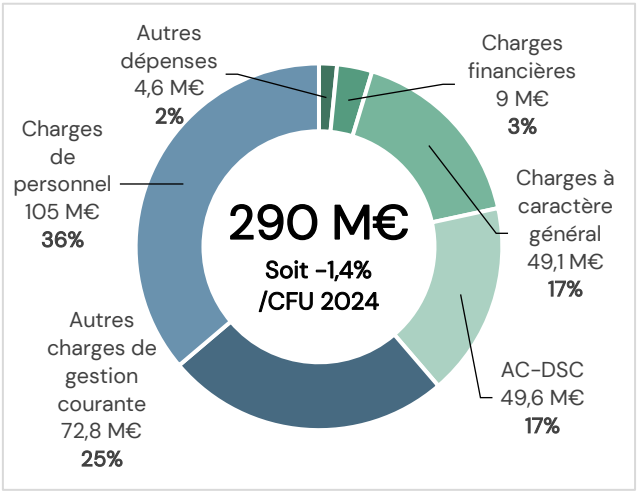
L'évolution de l'épargne brute (+4,5 M€) résulte de la baisse exceptionnelle de la participation versée au budget annexe des transports (10 M€ en 2025 contre 28,6 M€ en 2024 : v. détail ci-après) après reprise des résultats. Cet effet vient temporairement masquer l'impact structurel des mesures imposées par le Gouvernement dans le cadre des lois de finances ainsi que de la faible dynamique des recettes constatées depuis 2 ans, sur la capacité d'autofinancement et la trajectoire financière de la collectivité. Le rapport d'orientation budgétaire 2026, présente de manière exhaustive les effets pluriannuels de cette dégradation des ressources courantes.



Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

A. Dépenses de fonctionnement par chapitre

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Evol.
Dépenses	**294,2**	**290,0**	**-1,4%**
Charges de personnel	96,9	105,0	8,3%
Autres charges de gestion courante	87,5	72,8	-16,8%
Reversements communes AC-DSC	52,5	49,6	-5,5%
Charges à caractère général	46,6	49,1	5,3%
Charges financières	8,8	9,0	1,8%
Atténuations de produits	1,6	4,3	168,4%
Frais de fonct. groupes d'élus	0,2	0,2	10,2%
Charges spécifiques	0,0	0,04	63,8%



Les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de -1,4% par rapport à l'année 2024 du fait de la baisse de la participation d'équilibre au budget annexe Transports urbains (-18,6 M€) intervenue en BS suite à la reprise des résultats, laquelle est pour partie compensée par les éléments suivants :

- Le versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe Réseaux de chaleur de 2,5 M€ afin de compenser les dépenses supplémentaires supportées par le délégataire qui a recours au gaz afin d'alimenter les réseaux en attendant l'ouverture de l'UVE ;
- Le prélèvement sur recettes DILICO prévu par la loi de finances 2025 pour un montant[3] de 3,6 M€. Le mécanisme prévoit un reversement à la Métropole de 90% des sommes prélevées sur 3 ans ;
- La hausse de 12 points des cotisations patronales de retraite CNRACL étalée sur 4 ans qui représente un surcoût de 1,25 M€ en 2025 ;
- La première année de fonctionnement de l'Opéra en tant qu'équipement d'intérêt métropolitain. Le transfert a fait l'objet d'une évaluation des charges transférées lors de la CLECT du 11 septembre 2025 qui se traduit pour les montants suivants qu'il est proposé de retraiter dans les analyses à suivre afin d'appréhender les évolutions de dépenses et de recettes à périmètre constant.

En M€	Dépenses	Recettes
Dépenses de personnel	3,59	
Autres dépenses	1,83	
Coproductions	0,81	0,99
Billetterie		0,78
Subventions		0,96
Autres recettes		0,06
CFU Opéra 2025	**6,23**	**2,79**
Coût net	3,5	
Baisse de l'AC Ville de Rennes	-3,76	

[3] Comptabilisé en atténuations de produits (chapitre 014)

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Après retraitement des flux exceptionnels liés aux budgets annexes, des dépenses liées à l'opéra (pour partie compensées par des recettes) et à la loi de finances 2025, l**es dépenses de fonctionnement présentent une évolution globale de 1,2 % et de +0,2% hors dépenses de personnel**, soit un niveau en-deçà de celui de l'inflation pour les charges courantes, et ce malgré les mesures imposées par l'État.

Cette maîtrise des charges est le fruit des mesures d'économie intégrées au budget supplémentaire suite à l'adoption de la loi de finances 2025 en février. Faute de visibilité sur l'issue du débat parlementaire, les impacts sur la trajectoire métropolitaine n'avaient pu être pris en compte dès le budget primitif. Ainsi, afin de limiter la dégradation de sa capacité d'autofinancement, la Métropole a baissé de 3 M€ ses dépenses, répartie à part égale entre les charges à caractère général, les dépenses de personnel et les subventions et participations, en cherchant à minimiser au maximum l'impact sur les usagers et les partenaires.

1. Dépenses de personnel (Ch.012)

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Charges de personnel	**96,90**	**104,96**	**104,95**	**100,0%**	**8,1**	**8,3%**
Hors Opéra & hausse cotis. CNRACL			**100,11**		**3,2**	**3,3%**
Masse Salariale	91,83		99,28		7,4	8,1%
Autres dépenses	4,60		5,19		0,6	12,7%
Mutualisation	0,47		0,49		0,0	4,3%

Du fait du transfert de l'Opéra, les dépenses de personnel évoluent facialement de 8,3 %, soit + 8 M€.

Après retraitement des dépenses liées au transfert de l'Opéra et aux mesures nationales dont la hausse des cotisations CNRACL, la progression est de 3,3%. Cette évolution inclut des économies réalisées à hauteur de 1 M€, à travers notamment un moindre recrutement de stagiaires rétribués, de contrats de renforts ou de remplacements et un allongement de la période de carence suite aux vacances de postes.

Masse salariale

Afin de pouvoir analyser l'évolution de la masse salariale à périmètre constant, il convient de retraiter :

- → Les dépenses liées au transfert de l'Opéra à Rennes Métropole (3,6 M€)[4], lesquelles sont compensées par une baisse de l'attribution de compensation de la Ville de Rennes ;
- → L'impact des mesures nationales imposées par le Gouvernement dans le sillage de la loi de finances 2025 : augmentation au 1er janvier 2025 du taux de la contribution patronale à la CNRACL (+3 points) pour un montant de 1,25 M€ et de la fin de l'exonération de la contribution patronale maladie (+0,42M€).

[4]Le transfert de l'Opéra s'est traduit par le transfert de 34 emplois permanents pour un montant de +1,83 M€ et des dépenses liées à la rémunération des intermittents pour un montant de 1,76 M€.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Après retraitement de ces dépenses, la hausse de la masse salariale (+2,7%) s'explique par :

- L'impact des évolutions de carrière des agents (Glissement Vieillesse Technicité) pour 1 M€ et de la baisse du taux de vacance des postes qui passe de 6,1% en 2024 à 5,3% en 2025 pour 1,1 M€ ;
- L'impact des mesures relevant de la politique RH de la collectivité :
  - 19 créations nettes de postes[5] pour un montant, en intégrant l'effet report des créations 2024, de + 1 M€ ;
  - La mise en œuvre de la 1ère phase de revalorisation du régime indemnitaire des agents (RIFSEEP) pour les agents de catégorie C (+35 € mensuels) au 1er janvier 2025, créant une dépense supplémentaire de 0,52M€.

À noter que le nombre d'apprentis accueillis par Rennes Métropole a été réduit à compter de septembre 2025 en raison du durcissement des critères de prise en charge des frais de scolarité par le CNFPT consécutif au désengagement de l'État. La masse salariale correspondant à ces contrats est donc en baisse de 0,25M€ pour une dépense 2025 s'élevant à 0,42M€.

Hors masse salariale (5,5% des dépenses de personnel) :

- Depuis 2024, Rennes Métropole est adhérente du Comité National d'Action Sociale (CNAS). Le coût individuel de la cotisation annuelle a été majoré de 2,5% à compter du 1er janvier 2025, soit une hausse de 0,08M€ pour une dépense annuelle de 0,55 M€ ;
- Le nouveau dispositif de prévoyance, obligatoire au 1er janvier 2025, a engendré une dépense supplémentaire de 0,45 M€ ;
- Les versements d'allocations retour à l'emploi par la Métropole, qui a opté pour le régime de l'auto-assurance, sont en hausse de +0,035 M€.

Mutualisation

En 2025, Rennes Métropole a remboursé à la Ville de Rennes 0,49 M€ au titre de la mutualisation, en légère progression (+0,02 M€) par rapport à 2024 du fait de l'évolution de la masse salariale.

2. Autres charges de gestion courante (Ch.65)

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Autres charges de gestion courante	**87,51**	**72,59**	71,87	99,0%	-15,6	-17,9%
Hors participation aux budgets annexes	**58,31**		57,77		-0,5	-0,9%
Participation aux budgets annexes	**29,20**		**14,10**		**-15,1**	**-51,7%**
Transports urbains	28,60		10,00		-18,6	
Centre des congrès	0,60		1,60		1,0	
Réseaux de chaleur	0,00		2,50		2,5	
Subvention aux tiers	**28,72**		**27,70**		**-1,0**	**-3,6%**

[5]Huit postes à la Direction de l'aménagement urbain et de l'habitat, 4 postes à la Direction des systèmes numériques, 1 poste à la Direction des moyens et des achats, 1 poste à la Direction des ressources humaines, 1 poste à la Direction de la culture, 1 poste à la Direction de la voirie, 1 poste à la Directions des jardins et de la biodiversité, 1 poste au Pôle Solidarité Citoyenneté et Culture et 1 poste au Pôle Ingénierie et services urbains

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Contributions obligatoires		**26,03**	**26,58**	**0,6**	**2,1%**
	SDIS 35	23,56	24,10	0,5	2,3%
	Autres	2,47	2,48	0,0	0,4%
Indemnités élu.es		**1,30**	**1,31**	**0,0**	**0,5%**
Autres charges		**2,26**	**2,19**	**-0,1**	**-3,0%**
	Redevances DSP	1,71	1,79	0,1	4,6%
	Autres	0,54	0,39	-0,1	-27,2%

Les autres charges de gestion courante recouvrent principalement les subventions au tiers (28 M€), les contributions obligatoires (27 M€) et les participations aux budgets annexes (14 M€).

<u>Les participations aux budgets annexes : -15,1 M€ / CFU 2024 :</u>

- La participation au budget annexe Transports Urbains a été ajustée à 10 M€ en 2025 pour être au plus près du besoin de financement après reprise des résultats accumulés du fait de la mobilisation anticipée en 2022 d'un emprunt contractualisé auprès de la Banque des Territoires pour la construction de la ligne B et d'un niveau de réalisation des investissements plus faible qu'anticipé les années suivantes. Cet ajustement exceptionnel permet d'éviter un recours à l'emprunt et les frais financiers associés en 2025 ;
- La participation au budget annexe Centre des congrès est stable (1,6 M€) ;
- Une participation exceptionnelle de 2,5 M€ a été versée au budget annexe Réseaux de chaleur afin de compenser les surcoûts d'approvisionnement en gaz portés par le délégataire pendant la durée des travaux de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Villejean.

<u>Les contributions obligatoires : +0,6 M€ / CFU 2024 :</u>

- La contribution annuelle au SDIS augmente de 2,3 % par rapport à 2024, soit +0,54 M€, conséquence de l'indexation sur l'indice d'évolution des prix de juillet 2024 (IPC) ;
- La contribution à l'Établissement Public Territorial de Bassin au titre de la GEMAPI est stabilisée à 1,73 M€ ;
- Les autres contributions concernent le SCoT (497 K€), le Pôle Métropolitain Loire-Bretagne (27 K€), le syndicat mixte MEGALIS (41 K€) et la structure Accueil des gens du voyage 35 (154 K€).

<u>Les subventions aux tiers : -1 M€ / CFU 2024 :</u>

Les subventions versées aux acteurs locaux en 2025 sont à analyser en retraitant les éléments suivants :

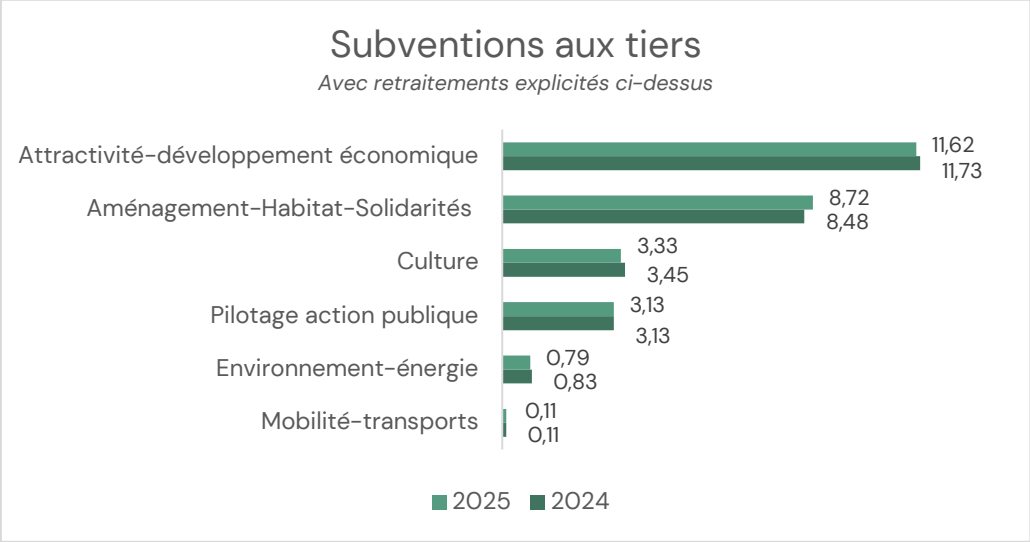
- Le transfert du chapitre 65 au chapitre 011 de la dépense correspondant à la prospection et à la gestion du parc pour loger les publics précaires, mission confiée à la Société coopérative d'intérêt collectif LIVAH sous la forme d'un marché se substituant à une subvention ;
- La gestion de l'hébergement d'urgence dans le cadre du programme Hospitalité qui été réorganisée entre la Ville et le CCAS de Rennes. En synthèse, les coûts de gestion des sites Bois Perrin et Estrémadure ont été transférés à la Ville de Rennes pour 511 K€[6]. En compensation, Rennes Métropole a repris à sa charge directe les

[6] En 2024, Rennes Métropole a versé au CCAS de la Ville de Rennes 511 K€ de subvention pour ces 2 sites. A compter de 2025, la Ville de Rennes a repris cette gestion

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

agents mutualisés gérant la mise à l'abri (476 K€ en 2025 dont 21 % remboursés par la Ville de Rennes). En 2025, le coût du dispositif (hors RH) pour Rennes Métropole se chiffre à 1,935 M€, soit une évolution de +30 K€.

Au-delà de ces transferts de dépenses, la baisse de 1 M€ s'explique pour partie par les économies réalisées en cours d'année afin de limiter les impacts de la loi de finances. L'effort a été réparti de manière uniforme sur les différents secteurs de politique publique afin d'en limiter l'impact sur les acteurs du territoire, sachant que les subventions relatives à des compétences obligatoires, à des dossiers prioritaires ainsi que celles concernant l'accès à des droits ou étant la contrepartie obligatoire de co-financements, ont été préservées.



Autres charges : -0,1 M€ / CFU 2024

Les redevances versées au titre des contrats de services publics délégués concernent principalement la DSP portant sur la gestion des pépinières d'entreprise pour 1,765 M€.

3. Charges à caractère général (ch.011)

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Charges à caractère général	46,65	50,70	47,36	93,4%	0,7	1,5%

Les charges à caractère général évoluent de 1,5%. Après retraitement du marché passé avec LIVAH (cf. supra) et de l'exposition biennale de la collection d'œuvres d'art contemporain de la Fondation Pinault[7] (1,06 M€), **les charges à caractère général sont en baisse de 0,98 M€, soit -2,2 %.** Cette évolution globale recouvre :

→ Une hausse des dépenses contraintes de 1,2 M€ : contrats d'assurances (+254 K€), les taxes foncières (+293 K€), remboursement du traitement des eaux pluviales au budget annexe assainissement (+373 K€), frais bancaires de gestion des lignes de trésorerie (+75 K€) ;

[7] Édition en biennale : exposition au Couvent des jacobins en 2025

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

- → Une baisse des dépenses de fluides : -431 K€ par rapport à 2024. Le coût global (7 M€) retrouve le niveau constaté en 2021, avant la crise énergétique (6,9 M€) ;
- → Une baisse des coûts sur d'autres postes de dépenses à hauteur de 1,3 M€ suite notamment aux mesures d'économie inscrites au budget supplémentaire : fournitures dédiées aux moyens généraux (-154 K€), fournitures d'entretien de la voirie (-121 K€), pièces détachées du parc automobiles et engins (-139 K€), études et recherches (-302 K€), autres frais divers (-196 K€), frais d'affranchissement et de téléphonie (-123 K€), entretien et la maintenance (-92 K€), voyages et déplacements (-90 K€).

4. Reversements aux communes AC-DSC et autres atténuations de produits (ch.014)

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Atténuations de produits	54,08	53,93	53,87	99,9%	-0,2	-0,4%
Reversements aux communes membres	52,50		**49,61**		**-2,9**	
DSC-Dotation de solidarité communautaire	*34,95*		*35,82*		*0,9*	
AC-Attributions de compensation	*17,55*		*13,79*		*-3,8*	
Autres atténuations de produits	1,58		**4,25**		**2,7**	
Dont DILICO			*3,61*		*3,6*	
Dont régularisations recettes de fiscalité	*1,45*		*0,23*		*-1,2*	

En 2025, les reversements de produits de 53,87 M€ progressent peu au global mais intègrent des évolutions liées à des transferts de compétences :

- → **La DSC 2025 versée aux communes est en hausse de 0,87 M€ par rapport à 2024 du fait d'un abondement de 1 M€ qui a permis de porter l'enveloppe à 35,82 M€.** Le différentiel de 130 K€ s'explique par une régularisation exceptionnelle sur la DSC de Cesson Sévigné intervenue en 2024 suite à une erreur par l'État dans la comptabilisation des constructions de logement. Pour rappel, la précédente augmentation (+2,6 M€) avait eu lieu en 2022 suite à la refonte du dispositif et la mise en place de nouveaux critères d'attribution ;
- → **Le montant des attributions de compensation versées en 2025 (13,79 M€) est en baisse de 3,76 M€** par rapport à 2024 (17,55 M€). La différence correspond à la baisse de l'AC de la Ville de Rennes suite au transfert à Rennes Métropole de l'Opéra et de la salle du MusikHall intervenus au 1er janvier 2025 ;
- → La loi de finances 2025 a instauré **un prélèvement sur les recettes des collectivités au profit de l'État nommé DILICO** dont 90% seront reversés par tiers les années suivantes. Le montant prélevé sur les recettes de Rennes Métropole a été de 3,61 M€ en 2025 ;
- → Les autres atténuations de produits intègrent principalement des ajustements de fiscalité de l'année précédente dont, exceptionnellement en 2024, les corrections négatives pour un montant de 1,35 M€, des montants de TVA transférée versés en 2023 à Rennes Métropole[8].

[8] Pour rappel, la TVA nationale définitive 2023 (connue en avril 2024) s'est révélée plus faible qu'attendu, ce qui a entraîné un trop versé aux collectivités bénéficiaires au titre de 2023.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

5. Charges financières (ch.66)

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Charges financières	8,79	9,45	8,95	94,7%	0,2	1,8%

Les charges financières augmentent de 0,16 M€ en 2025.

Cette hausse est liée aux intérêts des lignes de trésorerie (+200 k€). Les intérêts de la dette qui représentent 97% des charges financières diminuent quant à eux de 40 k€. L'impact de la baisse des taux d'intérêt, qui a entraîné une diminution des charges d'intérêts à hauteur de 155 k€, est pour partie compensée par celui lié à la progression de l'endettement, qui a généré une hausse des charges de 115 k€.

6. Dotations aux provisions-charges, charges spécifiques et frais de fonctionnement des élu.es (Ch. 6586-67-68)

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0,20	0,28	0,22	79,7%	0,02	10,2%
Charges spécifiques	0,02	0,18	0,04	19,9%	0,01	63,8%
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00	0,24	0,09	38,4%	0,09	/

- → Les frais de fonctionnement des groupes d'élus retracent les salaires des collaborateurs ;
- → Les charges spécifiques concernent les annulations de recettes d'exercices antérieurs à 2025 ;
- → La dotation 2025 aux provisions concernent la couverture des risques de créances impayés.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

B. Dépenses de fonctionnement par politique publique

Les dépenses de fonctionnement sur le périmètre des politiques publiques[9] s'élèvent à 73,1 M€, en hausse de +3,3 % (+2,3 M€) entre 2024 et 2025. Après retraitement des dépenses liées à l'opéra couvertes par une baisse de l'AC de la Ville de Rennes, l'évolution est de -0,3 M€, soit -0,4%.

Environnement et transition énergétique

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Évolution	
	4,3	**4,1**	**-0,2**	**-5,4%**
Autres charges de gestion courante	2,6	2,5	0,0	-1,8%
Charges à caractère général	1,7	1,6	-0,2	-10,6%

- **Rénovation énergétique :** continuité du programme ECOTRAVO de soutien aux rénovations thermiques du parc privé avec une montée en puissance des dossiers de rénovation des copropriétés (0,6 M€ en 2025) ;
- **PCAET :** dernier volet du projet de révision du PCAET initié en 2024 et mise en œuvre d'actions telles que le développement des énergies renouvelables et la mobilisation-animation des acteurs du territoire ;
- **Économie circulaire :** soutien aux initiatives en faveur de la réduction des emballages et du réemploi (Pakadur, collectif des festivals engagés, Bleu métal, R'MIN activités et Atelier Re-Sourcé…) ;
- **Prévention des risques, garantie de la qualité des milieux :** Hors GEMAPI (cotisation EPTB), soutien à AirBreizh pour la réalisation d'études (impact des pesticides dans l'air, campagne de mesures acoustiques, dimensionnement d'un fonds « air-bois » sur le territoire).

Mobilité et Transports

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Évolution	
	6,3	**5,8**	**-0,5**	**-7,6%**
Charges à caractère général	6,2	5,7	-0,5	-8,0%
Autres charges de gestion courante	0,1	0,1	0,0	16,1%

- **Stratégie et services de mobilité :** continuité des actions mises en place en matière de conseil en mobilité et réalisation d'études/comptages sur les usages ;
- **Exploitation et entretien du patrimoine de voirie :** baisse globale de 0,34 M€ dont -0,23 K€ pour la maintenance voirie et -90 K€ pour la gestion éclairage public (maintenance études).

[9] Chapitre 65 et 011 hors fluides et hors participations - remboursements de frais aux budgets annexes et contribution annuelle au SDIS

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Aménagement, Habitat et Solidarités

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Évolution	
	14,7	**14,7**	**0,0**	**0,1%**
Autres charges de gestion courante	10,1	9,4	-0,7	-7,2%
Charges à caractère général	4,5	5,3	0,7	16,3%

- **Habitat et accès au logement pour tous :** mise en œuvre des actions du PLH et du programme Hospitalité (hébergement des publics précaires, intensification de la prospection et de la gestion immobilière à vocation sociale, poursuite de de l'AMI « Logement d'abord ») ;
- **Aménagement :** mise en œuvre du Plan Local d'Aménagement Économique : nouvelle mission d'animation et d'accompagnement des entreprises dans le cadre de la démarche de densification des surfaces des zones économiques existantes ;
- **Politique de la ville et cohésion sociale :** soutien renforcé aux acteurs du territoire notamment la Maison des Femmes ; lutte contre les discriminations ; poursuite du dispositif Sortir ! ; déclinaison du contrat de ville…

Culture

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Évolution	
	9,8	**12,7**	**3,0**	**30,3%**
Charges à caractère général	6,2	8,4	2,2	35,2%
Autres charges de gestion courante	3,6	4,3	0,8	21,8%

- **Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire :**
  - Transfert de l'Opéra à la Métropole (+2,6 M€ hors RH) ;
  - Soutien renforcé à Ay-Roop pour la gestion du site métropolitain de la Ferme du haut bois, lieu dédié aux arts du cirque (+10 K€) ;
  - Écomusée : suspension des expositions temporaires (-210 K€) pour financer le nouveau projet d'exposition permanente « La Halle du vivant ».
- **Biennale Exporama** avec exposition des œuvres de la fondation Pinault au couvent des Jacobins (+1 M€) ;
- **Jacques Cartier :** poursuite de l'activation culturelle et patrimoniale du site (subvention à l'association Les Circaciers retenue pour l'animation du site abondée de + 10 K€ et prestations à hauteur de 40 K€).

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Attractivité et développement économique

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Évolution	
	15,3	**15,2**	**-0,1**	**-0,8%**
Autres charges de gestion courante	13,5	13,4	-0,1	-0,5%
Charges à caractère général	1,9	1,8	-0,1	-3,4%

- **Dynamisme économique, entreprenariat et réindustrialisation :** intégration de nouveaux bâtiments dans la DSP Gestion des pépinières d'entreprises (Cyberplace, CAQ Maurepas et Cité artisanale du Blosne), promotion économique du territoire, aide à l'entreprenariat, soutien à l'économie sociale et solidaire, à l'activité économique et à l'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville et au pôle d'excellence industrielle de La Janais ;
- **Politiques économiques sectorielles :** soutien aux filières stratégiques (industries culturelles et créatives, numérique et cybersécurité, santé, bâtiment et alimentation durable) ; étude relative à la fonction commerciale de proximité dans les communes ;
- **Transformation écologique et sociale de l'économie et des entreprises :** poursuite du travail de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises sur les enjeux de transition écologique et de responsabilité sociale ;
- **Projet Alimentaire Territorial :** accompagnement des communes sur 3 thématiques (transition agro-écologique, approvisionnement durable et local en restauration collective, diminution du gaspillage et le don alimentaire en restauration collective) ; création d'un fonds métropolitain de compensation agricole et appel à manifestation d'intérêt pour identifier les projets collectifs les plus à même de rétablir le potentiel de production agricole ;
- **Soutien à l'emploi et à l'insertion :** soutien renforcé à We Ker au titre des actions de la Mission Locale et au fonds d'aide aux jeunes, poursuite des actions menées au titre de la Cité de l'emploi dans le cadre du nouveau Contrat de ville, maintien du soutien aux acteurs de l'emploi et de l'insertion dont les Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE) ;
- **Enseignement supérieur, recherche et innovation :** déploiement progressif de la stratégie ESRI avec un nouvel axe centré sur la "recherche impliquée", en lien avec l'urgence climatique et sociale ; dernière phase de financement de la plateforme technologique collaborative ExcelCar ;
- **Aménagement et usage numérique :** accompagnement par une AMO pour la mise en place d'une nouvelle concession, prestations d'audit technique sur le réseau métropolitain.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Pilotage de l'action publique

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Évolution	
	20,3	**20,5**	**0,2**	**1,0%**
Charges à caractère général	15,4	15,7	0,3	2,1%
Autres charges de gestion courante	4,9	4,8	-0,1	-2,7%

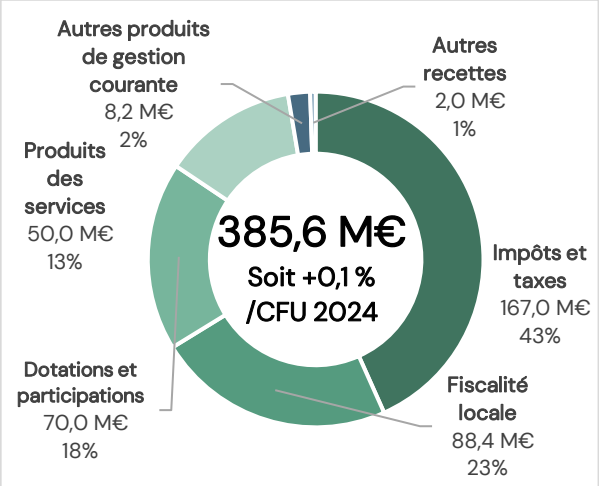
- **Participation citoyenne :** mise en œuvre du projet "Nos lieux Communs" dans le cadre du dispositif Fabrique Citoyenne du Climat et 3ème édition du « printemps citoyen » ;
- **Données territoriales :** poursuite du projet City Orchestra dans le cadre de l'appel à projet de l'État "Territoire intelligent et durable" ; maintenance et hébergement de la nouvelle plateforme de coopération Coopterr ; déploiement du réseau LoRa dans les communes ;
- **Coopérations-prospective-évaluation :** évaluation du quartier La Courrouze, poursuite de la dynamique de coopération interterritoriale avec les 15 intercommunalités de l'aire d'influence de Rennes sur les 4 volets thématiques définis : mobilités, transitions écologiques, tourisme, aménagement et développement économique ;
- **Moyens de l'administration :** logistique (-230 K€), gestion des emplois et des compétences (-100 K€), taxes foncières (+293 K€), entretien patrimoine (+157 K€), contrats d'assurances (+255 K€) ;
- **Communication :** nouvelle formule du magazine ICI Rennes Métropole.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

C. Recettes de fonctionnement

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Evol.
Recettes de fonctionnement*	**385,3**	**385,6**	**0,1%**
Impôts et taxes	166,7	167,0	0,2%
Fiscalité locale	87,6	88,4	0,8%
Dotations et participations	70,4	70,0	-0,6%
Produits des services	48,2	50,0	3,9%
Autres produits de gestion courante	9,6	8,2	-14,7%
Atténuations de charges	2,0	2,0	-3,7%
Produits financiers	0,6	0,1	
Produits spécifiques*	0,1	0,0	-74,5%

**hors produits de cession (5,4 M€ en 2024 et 5,3 M€ en 2025)*



Après retraitement des recettes liées au transfert de l'opéra en 2025 et du reversement exceptionnel d'un excédent constaté au budget annexe Déchets en 2024, suite au versement d'une subvention d'équilibre plus importante que le besoin réellement constaté l'année précédente, **les recettes de fonctionnement sont quasi stables (+200 K€)**[10] :

- → Les recettes de TVA transférées en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE, qui représentent 43% des recettes de fonctionnement n'évoluent que de 90 K€, la loi de finances pour 2025 intégrant un gel de la dynamique de la TVA. Les recettes supplémentaires sont liées à un ajustement au titre de l'année 2024 et à une évolution des modalités de versement du FNAET pour la TVA transférée au titre de la CVAE (V. précision ci-dessous) ;
- → La fiscalité locale progresse au rythme de l'inflation, assez faible en 2025 (+0,8%).

Ce ralentissement des recettes vient illustrer la fragilité financière résultant de la perte d'autonomie fiscale qui s'est renforcé au gré des suppressions d'impôts locaux décidées par l'État et de la dépendance croissante à la conjoncture économique du fait de la place désormais prépondérante des recettes de TVA transférées.

Cette faible dynamique des recettes de fiscalités directes et transférées vient s'ajouter aux effets des ponctions et dépenses supplémentaires imposées par l'État et à la baisse de ses financements (-0,4 M€ en 2025), provoquant un effet de ciseau[11] qui amenuise progressivement les capacités d'autofinancement de la Métropole.

[10] Après retraitement des nouvelles recettes de l'Opéra pour un montant de 2,8 M€
[11] Dépenses progressant plus vite que les recettes

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

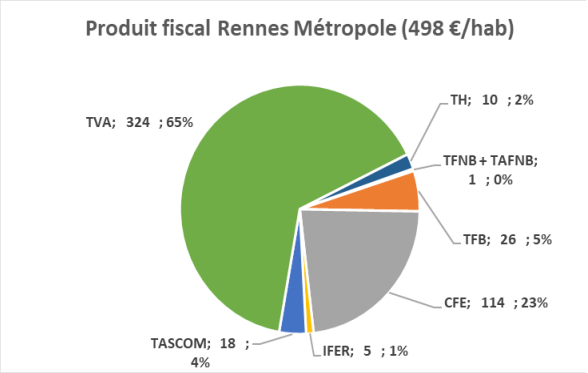
1. Fiscalité, impôts et taxes (Ch. 73 -731)

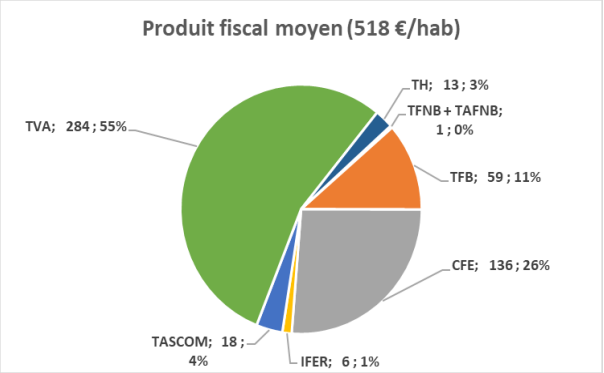
Les produits de la fiscalité locale et des impôts et taxes s'élèvent à 255,4 M€ en 2025, soit une hausse de 0,4% par rapport au CFU 2024. Ils représentent 65% des recettes réelles de fonctionnement dont seulement 23% pour la fiscalité locale.

en M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Fiscalité locale	**87,64**	**87,37**	**88,37**	**101,1%**	**0,73**	**0,8%**
TH et taxes foncières	16,91		14,53		-2,38	-14,1%
CFE	54,69		56,25		1,56	2,8%
TASCOM	8,59		8,04		-0,55	-6,4%
IFER	2,40		2,67		0,27	11,2%
GEMAPI	2,06		2,06		0,00	0,0%
Taxe de séjour	3,00		2,77		0,05	1,9%
Autres	1,22		1,76		0,54	43,8%
Impôts et taxes	**166,73**	**166,99**	**166,99**	**100,0%**	**0,26**	**0,2%**
TVA-TH	105,75		106,03		0,28	0,3%
TVA-CVAE	50,03		49,84		-0,19	-0,4%
FNGIR	4,15		4,15		-	0,0%
FPIC	5,54		5,30		-0,24	-4,3%
AC	1,27		1,27		-	0,0%
Total	**254,37**	**254,36**	**255,36**	**100,39%**	**0,99**	**0,4%**

Par rapport à 2024, le produit de fiscalité locale est en hausse de +0,8%, celui des impôts et taxes, qui recouvre principalement les recettes de TVA transférées, de +0,2%.

En comparaison avec les données 2024 des autres métropoles (les données 2025 n'étant pas disponibles), **le produit fiscal total par habitant (impôts ménages et économiques) s'est élevé à 498 € à Rennes Métropole contre 518 € en moyenne**. Il se répartit entre impôts ménages (TH et Taxes Foncières) pour 7% et impôts économiques (CFE, TASCOM, TVA et IFER) pour 93% contre respectivement 14% et 86% en moyenne dans les métropoles françaises.





FISCALITE MENAGES

Les recettes liées à la fiscalité atteignent 14,53 M€ en 2025, soit -14,1% par rapport à 2024. Cette diminution est principalement liée à la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) avec deux causes principales :

- → Le recentrage des bases de la THRS sur les seuls locaux d'habitation[12] qui est compensé par l'État (recettes comptabilisées sur une autre imputation) ;
- → La correction importante des bases d'imposition opérée depuis 2 ans suite aux dégrèvements accordés par l'État du fait des nombreuses erreurs qui ont accompagné la mise en place de l'obligation de déclaration de l'état d'occupation des biens immobiliers en 2023.

Ces évolutions sont pour partie compensées par la revalorisation forfaitaire des bases (+1,7% pour les locaux d'habitation et +2,1% pour les locaux professionnels) mais aussi de l'augmentation du nombre de locaux (croissance physique) et la prise en compte des rôles supplémentaires.

	Revalorisation des bases	Évolution physique des bases	Produit[13]
Taxes foncières	1,7% pour les locaux d'habitation et +2,1% pour les locaux professionnels	+ 1,9%	12,18 M€
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		- 49,6%	2,31 M€

FISCALITE ECONOMIQUE

[12] La mesure vise à exonérer les locaux à destination professionnelle ou abritant une activité associative
[13] Hors rôles supplémentaires

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

→ **Le produit total de la fiscalité économique (CFE, TASCOM et IFER), s'est élevé à 66,96 M€ en 2025** contre 65,67 M€ en 2024, soit une hausse de +1,28 M€, correspondant essentiellement à la hausse de la CFE (+1,56 M€) tandis que la TASCOM est en baisse de -0,55 M€ (-6,4%).

Focus Cotisation foncière des entreprises

56 428 établissements économiques ont acquitté la CFE en 2025 : 81% d'entre eux ont été imposés à la base minimum mais n'ont apporté que 24% du produit perçu par Rennes Métropole. A l'inverse, 19% ont été imposés au-delà et ont contribué à 76% du produit. Le taux de CFE de la métropole est inférieur à la moyenne des taux constatés dans les métropoles (28,73% contre 30,2%).

RECETTES DE TVA TRANSFEREE

Depuis la loi de finances pour 2025, les fractions compensatoires de TVA évoluent au même rythme que la TVA perçue par l'État en N-1 alors que la référence était l'année en cours auparavant. L'année 2025 a donc été une année blanche en matière de dynamique TVA.

S'agissant de la TVA-CVAE, il convient de noter un changement de référence dans la prise en compte des effectifs pour le calcul de la répartition du FNAET[14], fonds alimenté par une partie de la dynamique de TVA et qui a vocation à être redistribué en prenant en compte les dynamiques économiques des territoires. À compter de 2025, ce sont en effet les données issues de la DSN (déclaration sociale nominative) et non plus celles de la CVAE qui sont utilisées pour la répartition du fonds. Ce changement s'est traduit, pour Rennes Métropole, par une légère diminution par rapport à 2024 des recettes de TVA transférée au titre de la CVAE.

2. Dotations et participations (Ch.74)

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Dotations et participations	**70,43**	**69,81**	**70,01**	**100,3%**	**-0,42**	**-0,6%**
DGF	42,99		42,14		-0,85	-2,0%
D.C.R.T.P.	2,43		0,35		-2,07	-85,5%
Compensations fiscales	10,83		12,21		1,38	12,8%
Comp. transferts Département	8,24		8,24		0,00	0,0%

[14] La TVA transférée au titre de la CVAE comporte une part fixe correspondant à la moyenne de la CVAE perçue par la collectivité entre 2020 et 2023 et une part variable correspondant au fonds national d'attractivité économique des territoires (FNAET) dont la vocation est de redistribuer chaque année une fraction de la **croissance de la TVA**, selon des critères (évolution des effectifs et des valeurs locatives des locaux professionnels sur le territoire) censés refléter **l'attractivité économique réelle des territoire**s.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Autres participations et FCTVA	**5,94**	7,06	1,12	18,9%

Les dotations et participations s'élèvent à 70 M€, en légère baisse par rapport à 2024.

Concernant les dotations de l'Etat :

- La DGF est en baisse du fait de l'écrêtement de la dotation de compensation ;
- La DCRTP est en forte diminution (-2,1 M€) suite à la décision actée par la loi de finances 2025 de baisser cette dotation, qui est une variable d'ajustement, afin d'alimenter l'enveloppe DGF ;
- Les compensations fiscales sont en hausse de 1,4 M€. Il s'agit pour l'essentiel de la compensation de recentrage de la THRS (sur les seuls locaux d'habitation) qui est versée pour la première fois en 2025 (0,74 M€) et de la dynamique des bases exonérées des locaux industriels (+0,64 M€) ;
- Le FCTVA perçu au titre des dépenses de fonctionnement éligibles (maintenance voirie et bâti et informatique en nuage) s'élève à 0,3 M€ en 2025.

Les participations versées par les partenaires de Rennes Métropole (État, Union Européenne, Région, Département) se chiffrent à 5,8 M€ en 2025, en hausse de 0,27 M€. Hors recettes du Fonds social européen (FSE) perçues au titre du Plan Local d'Insertion et Emploi (PLIE) qui s'élèvent à 3,2 M€, elles sont quasi stables :

- **Participations de l'État : 1,4 M€**
  - Pacte Local de Solidarités pour les actions en faveur de la jeunesse : 0,38 M€ (montant stable) ;
  - Contrat territorial d'accueil et d'intégration (CTAI) du programme Hospitalité : 0,05 M€ ;
  - Co-financement de la mission d'accompagnement de la participation citoyenne à la définition du contrat de ville de la Métropole : 0,04 M€ ;
  - Action culturelle des équipements culturels métropolitains : 0,45 M€ ;
  - Économie circulaire : 0,06 M€ ;
  - Soutien de l'ADEME au développement des énergies renouvelables : 0,24 M€ ;
  - Financement de postes ANRU et conseillers numériques pour 0,34 M€.
- **Participations de la Région : 1,08 M€**
  - Aide à la rénovation thermique de l'habitat privé (0,5 M€) ;
  - Contributions à la politique culturelle : Exporama (0,37 M€) Opéra (0,17 M€) ;
  - Fonds d'aide aux jeunes (0,04 M€).
- **Financement CAF pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage : 0,4 M€.**

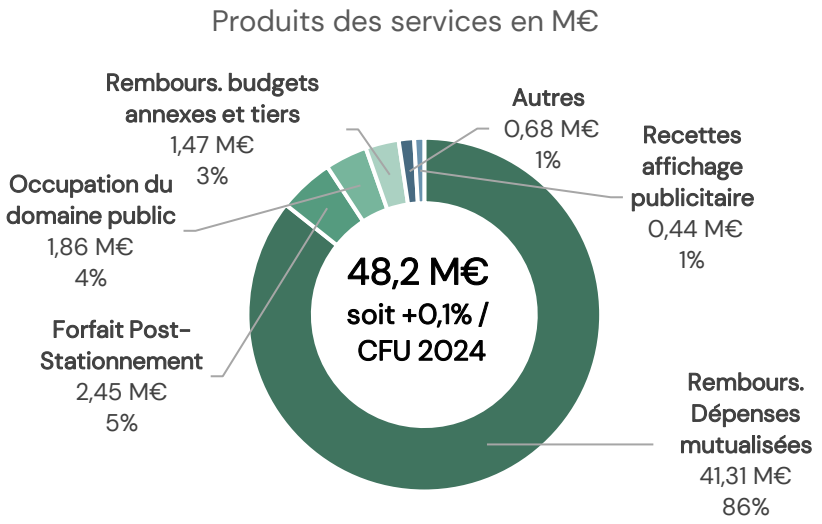
3. Produits des services (Ch.70)

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Produits des services*	48,16	47,14	48,21	102,3%	0,0	0,1%

**Hors Opéra (1,819 M€)*



→ **Les remboursements des dépenses de personnels et des autres charges mutualisées par la Ville de Rennes représentent 86 % des produits des services** pour un montant de 41,31 M€ en 2025 dont :

- 36,2 M€ au titre de la masse salariale (+5,8%, soit +1,98 M€) et 0,52 M€ pour les autres charges de personnel ;
- 2,44 M€ pour la logistique dont 2,06 M€ pour la gestion du parc d'engins techniques et véhicules et 0,41 M€ pour les moyens des services ;
- 1,78 M€ pour la gestion et le développement des systèmes d'information et dotations informatiques.

→ **Les recettes liées au Forfait Post-Stationnement (FPS) se chiffrent à 2,45 M€, en baisse de 20 % par rapport à 2024,** en cohérence avec le renforcement des contrôles qui contribuent à une hausse des paiements à l'horodateur qui sont une recette de la Ville de Rennes.

4. Produits de gestion courante (Ch.75)

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Autres produits de gestion courante	9,62	7,69	8,20	106,7%	-1,4	-14,7%
Dont redevance des concessions	5,84		6,68		0,8	14,3%
Dont excédent des budgets annexes	2,33		0,00		-2,3	-100,0%

Les produits de gestion courante comptabilisaient exceptionnellement en 2024 le reversement de l'excédent 2023 du budget annexe élimination et valorisation des

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

déchets pour un montant de 2,3 M€, suite au versement en 2023 d'une subvention d'équilibre plus importante que le besoin réellement constaté en fin d'année.

En 2025, les redevances versées par les concessionnaires des DSP constituent les principales recettes de produits de gestion courante et **se chiffrent à 6,68 M€** dont :

- 6,23 M€ pour l'exploitation des parkings en ouvrage, en évolution de +16,4% (soit +0,875 M€) avec une part fixe de 4 M€ et une part variable de 2,23 M€ ;
- 0,42 M€ pour les concessions des réseaux de gaz GRDF, quasi stable ;
- 0,03 M€ pour la DSP réseau numérique.

Les autres produits recouvrent notamment :

- **Les revenus des immeubles** (0,62 M€) correspondant aux loyers des réserves foncières ;
- **Les contributions au Programme d'Action Foncière** pour 0,28 M€.

5. Autres chapitres (Ch. 76-77-013)

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Atténuations de charges	2,03	2,27	1,95	86,1%	-0,1	-3,7%
Produits spécifiques*	0,06	0,03	0,02	54,3%	0,0	-74,5%
Produits financiers	0,62	0,00	0,08	/	-0,5	-87,6%

**hors produits de cessions immobilières (5,4 M€ en 2024 et 5,3 M€ en 2025)*

- Les atténuations de charges portent essentiellement les remboursements en matière de gestion des ressources humaines pour 1,8 M€ (indemnités journalières, charges sociales…) ;
- Les produits financiers sont moins importants qu'en 2024, année où Rennes Métropole avait souscrit un placement exceptionnel de trésorerie sur un compte à terme, en lien avec l'encaissement anticipé d'un emprunt, qui avait généré un produit financier de 0,61 M€.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

III. Analyse de la section d'investissement

A. Dépenses d'investissement

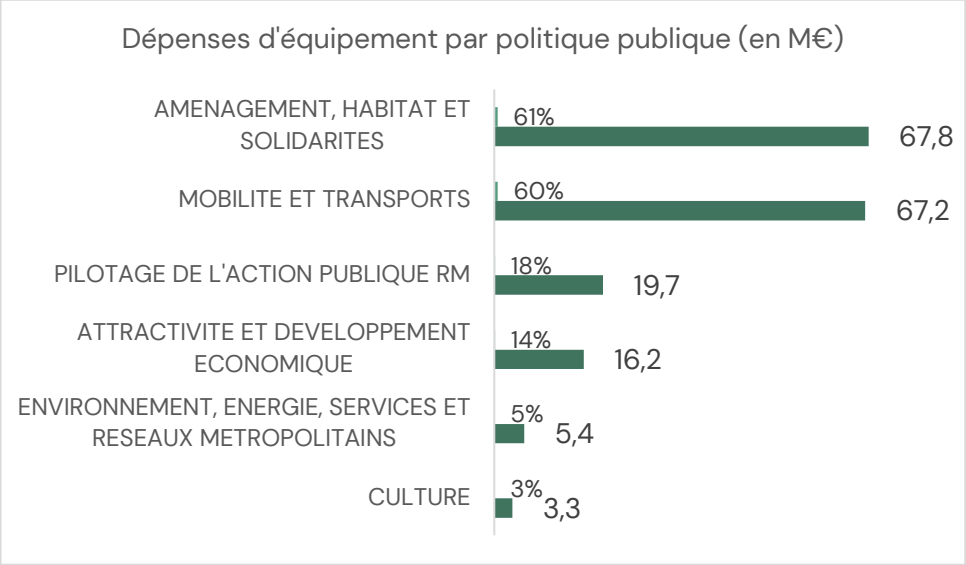
En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Dépenses d'investissement hors remboursement des emprunts	180,0	226,5	**182,9**	**80,8%**	**2,9**	**1,6%**
Dépenses d''équipement	173,6	220,0	179,6	81,6%	6,0	3,4%
Immobilisations et participations financières	3,7	2,8	1,8	64,3%	-1,9	-52,2%
Autres dépenses d'investissement	0,4	0,6	0,0	6,3%	-0,3	-88,5%
Opérations pour le compte de tiers	2,4	3,1	1,5	49,7%	-0,8	-35,5%
Remboursement d'emprunt	39,4	41,8	**41,7**	**99,8%**	**2,3**	**5,7%**
Total	219,4	268,2	**224,6**	**83,7%**	**5,2**	**2,3%**

Les dépenses d'investissement s'établissent à 224,6 M€ en 2025, soit +2,3% par rapport à l'année 2024, réparties entre :

- → **Les dépenses d'équipement (180 M€), en hausse de 6 M€** ;
- → **Les immobilisations et participations financières (1,8 M€**) dont :
  - 1,3 M€ au titre des participations aux équipements publics dans les ZAC ;
  - 0,34 M€ de souscription au capital des sociétés suivantes créées sous l'égide de la Région : Organisme Breton de Tiers Financement-OBTF[15] et Fonds d'investissement GO CAPITAL[16];
  - 0,13 M€ d'avances remboursables à différents tiers (économie circulaire et alimentation durable).
- → **Les opérations pour compte de tiers (1,5 M€)** qui recouvrent les travaux réalisés par Rennes Métropole pour des tiers. Il s'agit essentiellement de travaux relatifs aux espaces verts dans le cadre d'opérations d'aménagement de voire ;
- → **Les remboursements d'emprunts (41,7 M€).**

[15] Un organisme de tiers-financement est un acteur public ou parapublic qui porte et préfinance des travaux de rénovation énergétique, tout en fournissant un accompagnement technique, administratif et financier, afin de rendre les projets plus accessibles et d'étaler le remboursement sur la base des économies d'énergie futures
[16] Organisme qui a pour vocation de soutenir l'innovation technologique sur les territoires.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE



AMÉNAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITÉS

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Évol.
	60	68	8
Habitat et accès au logement pour tous	42,92	45,47	2,55
Aménagement	16,56	21,17	4,61
Politique de la ville et cohésion sociale	0,49	1,12	0,63

Les dépenses en faveur de l'habitat s'élèvent à 45,5 M€ en 2025, soit 25% des investissements de Rennes Métropole, et recouvrent :

- La mise en œuvre du Plan Local de l'Habitat (PLH) pour 40,3 M€ :
  - Construction et réhabilitation de logements sociaux : 35 M€ ;
  - Financement de logements en accession aidée : 4,3 M€ ;
  - Réhabilitation de logements du parc privé : 1 M€.
- Le reversement des aides à la pierre déléguées par l'État (3,9 M€), ce flux étant neutre pour la Métropole (montant équivalente en recettes) ;
- Diverses actions en faveur du logement pour 1 M€ dont la poursuite du programme de développement de l'offre de logement en bâti modulaire sur le foncier disponible en attente d'aménagement (projet Appel à Manifestation d'Intérêt « Logement d'abord » cofinancé par l'État) ;
- Les aménagements de terrains dédiés à l'accueil des gens du voyage (0,27 M€).

Les dépenses d'aménagement (21,2 M€) portent sur la planification urbaine, la maitrise foncière et l'aménagement des zones d'activité économiques ou mixtes. Elles se répartissent entre :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

- Les dépenses d'acquisitions et de maintenance dans le cadre du programme d'action foncière et de réserves foncières (11,5 M€) ;
- Les participations d'équilibre versées à Territoires Publics pour l'aménagement de la ZAC Les touches à Pacé (5,5 M€) et de la ZAC La Courrouze (2,4 M€) ;
- Les études de nouveaux secteurs pour 0,47 M€ (Porte du bois de sœuvres, pôle excellence industrielle La Janais, ZA Nord les coteaux de l'Ille, Hôpital sud, Haie de terre, Les prés à Laillé, Le lagon bleu…)

Les dépenses relatives à la politique de rénovation urbaine et de cohésion sociale s'élèvent à 1,12 M€ dont une participation de 1 M€ au projet d'aménagement du centre commercial Gros Chêne dans le quartier Maurepas de Rennes et un soutien à l'aménagement du tiers lieu La Maison des Migrations-MAMI (40 K€) dans le cadre du programme Hospitalité.

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Évol.
	80	67	-13
Exploiter et entretenir le patrimoine de voirie	26,81	27,56	0,75
Aménagement-requalification voirie dans les secteurs	17,82	19,88	2,06
Adaptation du domaine de voirie aux politiques de mobilité	35,44	18,99	-16,45
Définir la stratégie et offrir des services de mobilité	0,35	0,77	0,42

Les dépenses en matière de mobilité réalisées au budget principal s'élèvent à 67 M€ et recouvrent principalement l'aménagement et l'entretien de la voirie métropolitaine et de ses équipements (3 200 Kms de voies, 84 000 points lumineux et 424 ouvrages d'art) :

- Les travaux courants de voirie et d'éclairage public : 25 M€, soit + 1,3 M€ par rapport à 2024, dont 12,5 M€ pour la modernisation de l'éclairage public, 12,1 M€ pour les travaux de maintenance-entretien dans les secteurs et 0,4 M€ pour la maintenance des équipements de signalisation lumineuse ;
- Les travaux d'aménagement définis en lien avec les communes dans le cadre des comités de secteur : 20 M€, en évolution de +2 M€ ;
- Les travaux structurants pilotés par la Métropole : 16,4 M€ incluant principalement la création de voies réservées aux vélos (9,8 M€), les travaux sur les axes prioritaires (3,5 M€) et les aménagements des passages à niveaux en lien avec SNCF réseaux (2,8 M€, montant en baisse de 14,3 M€ du fait de la fin des travaux du passage à niveau boulevard Marbœuf à Rennes).

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Évol.
	18,4	19,7	1,3
Gestion et développement du système d'information	6,71	7,63	0,92
Animation de l'intercommunalité, proximité et appui aux communes	5,29	6,42	1,13
Logistique	2,18	2,76	0,58
Gestion et développement du système des données territoriales	2,85	2,03	-0,82
Stratégie et gestion immobilière	1,12	0,53	-0,59
Communication	0,13	0,19	0,06
Ressources humaines	0,10	0,11	0,01

Le secteur pilotage de l'action publique regroupe les moyens de l'administration (numérique, ressources humaines, logistique, communication et stratégie immobilière), l'appui aux communes et la stratégie de la donnée territoriale. **En 2025, les dépenses d'équipement se chiffrent à 20 M€** et concernent :

- **Les moyens de l'administration pour 11,2 M€** dont principalement le numérique (7,6 M€), la logistique (2,8 M€ dont 2,2 M€ pour les véhicules et engins techniques) et la maintenance du bâti métropolitain (0,5 M€). La majeure partie de ces dépenses sont mutualisées avec la Ville de Rennes qui a participé à hauteur de 4,9 M€ en 2025 ;
- **Les Fonds de concours en soutien à l'investissement communal pour 6,4 M€** : 30 communes ont bénéficié d'une aide en 2025 ;
- **La gestion des données territoriales pour 2 M€** regroupant les investissements en faveur du service métropolitain de la donnée et les outils et données du Système d'Information Géographique ;

ATTRACTIVITÉ ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Évol.
	23	16	-7
Enseignement supérieur, recherche et innovation (ESRI)	10,98	8,94	-2,04
Dynamisme économique, entrepreneuriat, réindustrialisation	11,62	6,69	-4,92
Soutien à l'emploi, à l'insertion et à la formation professionnelle	0,18	0,27	0,09
Accessibilité du territoire	0,35	0,25	-0,10
Aménagement et usages numériques	0,02	0,02	0,00

Les dépenses d'équipement an matière d'attractivité et de développement économique s'élèvent à 16 M€ en 2025 répartis entre :

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

- **L'innovation productive, la recherche et l'enseignement supérieur (9 M€)** dont :
  - 5,5 M€ d'aides à la rénovation immobilière des campus universitaires contractualisées avec l'État et la Région dans le cadre du contrat de plan État-Région ;
  - 2,2 M€ de soutien à excellence académique avec l'aide à l'installation et l'équipement pour la recherche scientifique ;
  - 1,2 M€ pour le soutien aux projets de recherche et développement portés par des acteurs du territoire : Fondation B COM, Excel Car, Le POOL, IRT B COM et Images et Réseaux Bretagne.
- **Le soutien au dynamisme économique, à l'entreprenariat et la réindustrialisation pour 6,7 M€** dont :
  - La réhabilitation du bâtiment 78 de La Janais (4,4 M€) et l'ouverture de la cité artisanale du Blosne (0,8 M€) ;
  - La prise de participation au capital de GO CAPITAL et de PRECIVAL (0,3 M€) ;
  - Le soutien aux projets d'investissement (0,6 M€) dans les secteurs de l'économie sociale et solidaire, des industries culturelles et créatives, de l'alimentation durable,
  - L'aide à l'entreprenariat et aux politiques RSE des entreprises (0,2 M€) ;
  - L'immobilier d'entreprise (0,9 M€).
- **Le soutien aux investissements des** structures d'insertion par l'activité économique pour 0,3 M€ ;
- **Une participation à l'étude sur le projet de nouvelle ligne ferroviaire** Ouest Bretagne-Pays de la Loire (0,2 M€)

ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE, SERVICES ET RÉSEAUX MÉTROPOLITAINS

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Évol.
	4,4	**5,4**	**1,1**
Energie et réseaux de chaleur	3,29	3,30	0,01
Qualité environnementale, gestion et prévention des risques	1,03	2,07	1,04
Gestion durable des déchets et économie circulaire	0,03	0,08	0,06

Les dépenses d'équipement sur ces politiques s'élèvent à 5,4 M€ en 2025 et incluent notamment :

- L'accompagnement à la réhabilitation thermique des copropriétés du parc privé pour 2,8 M€ et de l'habitat individuel pour 0,3 M€ ;
- Des investissements pour 2 M€ au titre de la prévention des risques incendie et inondations, GEMAPI et qualité des milieux dont 1,4 M€ pour le renforcement de la digue Villebois Mareuil à Rennes ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

→ Le soutien à 11 acteurs œuvrant pour le développement de l'économie circulaire (0,08 M€).

CULTURE

En M€	CFU 2024	CFU 2025	Évol.
	3,6	3,3	-0,3
Gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire	3,00	1,84	-1,16
Patrimoine	0,50	1,37	0,88
Soutien aux projets culturels et artistiques	0,12	0,09	-0,03

Les dépenses d'équipement dédiées à la culture s'élèvent à 3,3 M€ et recouvrent :

→ **Les investissements récurrents des équipements culturels** pour 2,9 M€ (acquisitions de fonds, rénovations d'installations techniques et travaux dont la nouvelle « Halle du vivant » de l'écomusée etc.) ;

→ **Les investissements relatifs à la politique patrimoniale** pour 1,4 M€ avec la création d'un bâtiment destiné à accueillir les réserves muséales, la maintenance du site Jacques Cartier et le développement du sentier métropolitain ;

→ **Le soutien aux projets d'investissements des acteurs culturels** (0,09 M€).

B. Recettes d'investissement

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Recettes d'investissement hors mobilisation des emprunts	60,8	72,8	59,9	82,2%	-0,9	-1,5%
Subventions d'investissement	29,3		28,5		-0,9	-3,0%
FCTVA	14,4		14,4		0,1	0,6%
Taxe d'aménagement	5,6		2,1		-3,5	-62,2%
Immobilisations et participations financières	3,9		10,9		7,0	182,2%
Autres recettes d'investissement	4,8		2,8		-1,9	-40,7%
Opérations pour comptes de tiers	2,9		1,1		-1,7	-60,8%
Mobilisation d'emprunt	72,0	89,9	48,0	53,4%	-24,0	-33,3%
Total	132,8		107,9		-24,9	-18,8%

Hors mobilisation des emprunts 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 60 M€.

→ **Les recettes relatives au FCTVA s'établissent à 14,4 M€,** au même niveau qu'en 2025 ;

→ **Les recettes liées à la taxe d'aménagement diminuent fortement (-3,5 M€)** en 2025 pour atteindre 2,1 M€. Cette baisse s'explique par la refonte des modalités de déclaration et de perception qui a entraîné des décalages importants de versement, sans qu'il soit possible d'évaluer précisément, à ce stade, le montant

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

d'éventuelles pertes de recettes. Un travail est en cours entre les associations représentatives des collectivités et l'État afin de limiter les dysfonctionnements dans le recouvrement set de garantir une meilleure visibilité sur les recettes.

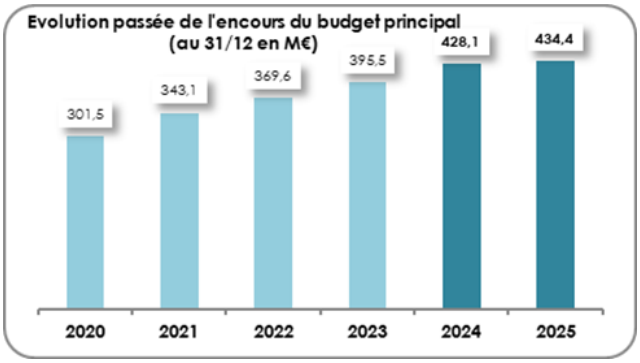
- **Les subventions d'investissement s'élèvent à 28,5 M€** dont :
  - **16,6 M€ sur le secteur voirie** dont 5 M€ au titre du réseau express vélo (dont 4,1 M€ du FEDER et 0,9 M€ de l'État), 3,6 M€ de produits des amendes de radars et 7,6 M€ pour divers aménagements dont 4,7 M€ en provenance de l'État ;
  - **5,4 M€ sur le secteur Habitat** au titre de la délégation des aides à la pierre ;
  - **4,8 M€ de remboursement Ville de Rennes au titre de la mutualisation** dont 4,4 M€ pour le numérique.
- **Les immobilisations financières recouvrent 10,5 M€ de remboursement d'avances consenties à Territoires Publics** dans le cadre de la gestion de trésorerie des zones d'aménagement concédées.

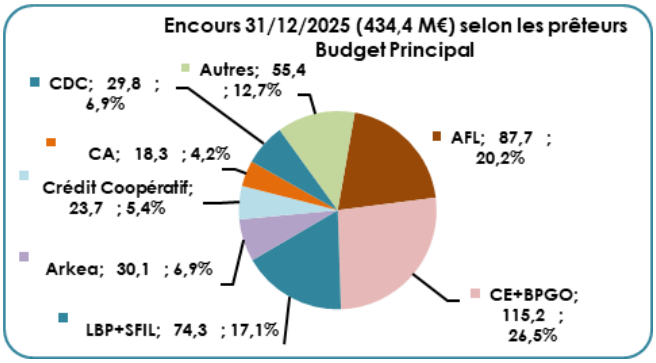
C. La dette

Pour couvrir les besoins de financement de l'année 2025, **trois nouveaux emprunts ont été mobilisés pour un montant total de 48 M€** :

- Banque Populaire Grand Ouest : 15 M€ sur 15 ans au taux variable Euribor 3 mois + 0,91% ;
- Caisse d'Épargne : 15 M€ sur 15 ans au taux variable Euribor 3 mois + 0,91% ;
- Caisse des Dépôts et Consignation : 18 M€ sur 25 ans au taux livret A + 0,4% ;

Fin 2025, **l'encours de dette du budget principal s'élève à 434 M€. La capacité de désendettement est de 4,5 années** (contre 4,7 ans en 2024).





Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Budgets annexes

I. Transports urbains

A. Exploitation

(En M€)	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Dépenses	194,8	201,1	197,7	98,3%	2,9	1,5%
Charges à caractère général	182,6		185,7		3,2	1,7%
Charges financières	7,6		7,3		-0,3	-4,1%
Autres charges de gestion courante	4,4		1,3		-3,1	-70,2%
Autres dépenses	0,2		3,4		3,1	1838,2%
Recettes	241,6	227,8	228,9	100,4%	-12,8	-5,3%
Versement mobilité	147,4		151,3		3,9	2,6%
Billettique	53,6		56,8		3,2	6,0%
Subventions d'exploitation	32,9		14,4		-18,4	-56,1%
Produits spécifiques	6,2		5,0		-1,2	-19,2%
Autres recettes	1,6		1,3		0,4	-14,6%

* Hors réintégrations des dépenses et recettes de fonctionnement ayant fait l'objet d'avances dans le cadre des mandats confiés à Trajectoires

L'exploitation du réseau de transports urbains STAR fait l'objet d'une concession de service public confiée à la société Keolis sous forme de régie intéressée :

- → Le délégataire perçoit un « forfait de charges » pour l'exploitation du réseau ;
- → Les recettes de billettique sont perçues par le délégant, à savoir Rennes Métropole.

Les dépenses d'exploitation du budget annexe sont donc constituées majoritairement du forfait de charges (98%) auxquelles s'ajoutent des dépenses d'études, de gestion immobilière des agences (taxe foncière, maintenance, loyers) et les charges d'intérêts de la dette.

En 2025, les dépenses d'exploitation du budget annexe Transports urbains s'élèvent à 197,7 M€, en évolution de +1,5%, et se répartissent entre :

- → **Le forfait de charges qui s'élève à 181,9 M€,** soit une évolution de +2% (+3,6 M€) en application des révisions annuelles contractuelles (indices et objectifs) ;
- → **Les charges d'intérêts de la dette pour 7,3 M€,** en légère baisse ;
- → **Une dépense exceptionnelle de 3,3 M€** dans le cadre d'un protocole transactionnel signé avec un fournisseur ;
- → **Les dépenses de taxe foncière (2,4 M€) ;**

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

- → **Les subventions d'équipements versées[17] pour 1,3 M€** (participations au financement des aménagements voirie et réseaux liés au réseau de transports).

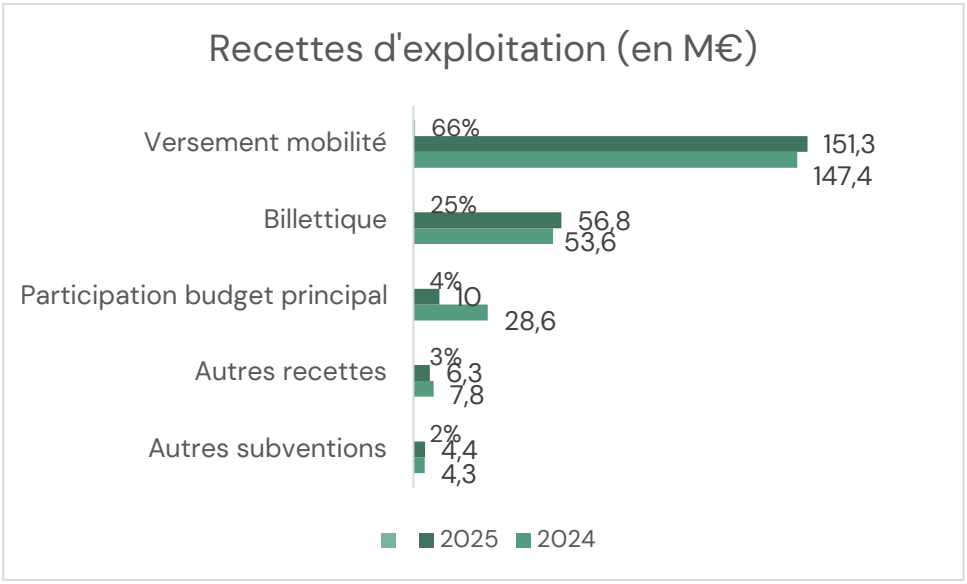
Les recettes d'exploitation (229 M€) sont en baisse de 13 M€. Hors la participation financière du budget principal de 10M€ (réduite de 18,6 M€ par rapport à 2024), l'évolution des recettes est de 2,7%, soit +5,8 M€ par rapport à 2024.

Les principales recettes sont :

- → **Le versement mobilité** (151 ,3 M€ soit 2/3 des recettes) qui évolue de +2,6%, soit +3,9 M€ ;
- → **La billettique** (56,8 M€ soit 1/4des recettes) qui évolue de +6%, soit +3,2 M€ ;
- → **La participation du budget principal** (10 M€) qui est ajustée au besoin de financement de la section d'exploitation du budget annexe qui est structurellement déficitaire compte tenu de la charge importante de l'amortissement liés à la construction des lignes a et b du métro. Le report de l'excédent 2024 liée à la mobilisation par anticipation d'un emprunt Banque des Territoires en 2022 et un niveau de réalisation des investissements moins important qu'anticipé les années suivantes, a permis de réduire exceptionnellement le niveau de participation à 10 M€. Elle retrouvera un niveau de 40 M€ dès 2026 ;
- → **La Dotation Générale de Décentralisation – Transports scolaires** (3,1 M€) ;
- → **Le reversement par le délégataire de la TICPE et d'une partie du forfait de charge** en application du contrat (3,0 M€) ;
- → **Une recette exceptionnelle de 1,8 M€** dans le cadre d'un protocole transactionnel relatif à une exécution de marché.

[17] Les subventions d'équipements versées par les budgets annexes SPIC régis par l'instruction budgétaire et comptable M4 (services publics industriels et commerciaux) sont classées en section d'exploitation au chapitre "autres charges de gestion courante"

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE



B. Investissement

(En M€)[18]	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Dépenses	**74,8**	**128,4**	**110,6**	**86,2%**	**35,9**	**48,0%**
Dépenses d'équipement*	58,6		89,8		31,2	53,2%
Autres dépenses	0,0		4,5		4,5	
Remboursements d'emprunts	16,2		16,4		0,2	1,2%
Recettes	**39,6**	**24,6**	**7,2**	**29,1%**	**-32,4**	**-81,9%**
Subventions d'investissement	39,4		0,8		-38,5	-97,9%
Autres recettes	0,2		6,3		6,1	2893,3%
Emprunt	0,0		0,0		0,0	0

Les dépenses d'investissement 2025 s'élèvent à 110,6 M€ en 2025 dont 89,8 M€ de dépenses d'équipement qui recouvrent notamment :

- → Les avances versées à Trajectoires dans le cadre du mandat portant sur le chantier d'augmentation de la capacité de la ligne a – phase 2 (36,2 M€) ;
- → La construction du nouveau dépôt de bus sur le site Plaine de Baud Chardonnet (16,3 M€) et le développement des infrastructures de recharge (5,9 M€) ;
- → L'acquisition de bus électriques, bus à haut niveau de service et véhicules de service (12,8 M€) ;

[18] Hors réintégrations des dépenses et recettes d'investissement ayant fait l'objet d'avances dans le cadre des mandats confiés à Trajectoires

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

- → Le déploiement des logiciels de cyber sécurité des lignes de métro (6,9 M€) ;
- → Le renouvellement d'ascenseurs et escaliers mécaniques des stations de métro (3,6 M€) ;
- → La gestion de l'obsolescence de la ligne a (3 M€).

Les **recettes d'investissement 2025** sont marquées par le remboursement de 6,3 M€ de trésorerie dans le cadre du quitus du mandat accordé à Trajectoires pour la ligne b.

Détail des Autorisation de programmes

En M€	AP voté	AP affecté	AP engagé	AP réalisé	CFU 2025
AP de projets	**483,2**	**470,5**	**463,1**	**381,8**	**63,9**
Construire la ligne b du métro	239,0	226,4	226,0	215,1	0,9
Augmenter la capacité de la ligne A - Phase 2	138,0	137,9	137,6	81,4	36,2
Acquisitions de bus électriques (tranche 1)	62,6	62,6	61,0	56,6	10,5
Dépôt de bus Baud Chardonnet	43,6	43,6	38,5	28,8	16,3
AP millésimées	**205,6**	**136,7**	**134,2**	**109,9**	**26,1**
Développer le patrimoine mobilier et immobilier	134,4	75,1	73,1	61,1	12,8
Mobilité et systèmes d'information communication	37,3	32,7	32,6	24,3	7,8
Gérer les obsolescences de la ligne A	22,7	18,6	18,3	16,8	3,1
Parc et matériels roulants	11,1	10,1	10,0	7,6	2,2
Aménager des voiries en faveur des bus	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Mettre en œuvre la délégation STAR/HANDISTAR	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**688,7**	**607,2**	**597,3**	**491,7**	**89,8**

II. Élimination et valorisation des déchets

A. Fonctionnement

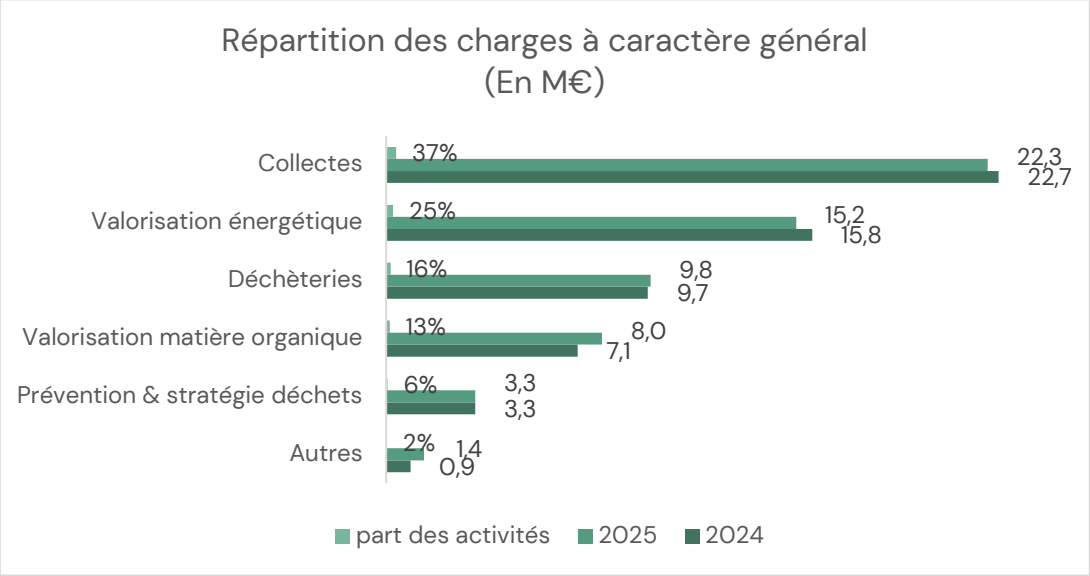
En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Evol €	Evol %
Dépenses	69,87	71,27	67,27	94,39%	-2,59	-3,71%
Charges à caractère général	59,46		60,05		0,59	1,00%
Charges de personnel	3,90		4,06		0,17	4,31%
Autres charges de gestion courante	2,50		0,15		-2,35	-93,99%
Charges financières	4,02		3,01		-1,01	-25,03%
Recettes	79,81	79,22	81,39	102,75%	1,59	1,99%
TEOM	66,70		68,90		2,19	3,29%
Dotations et participations	6,63		6,94		0,31	4,71%
Produits des services	5,11		5,12		0,02	0,31%
Autres	1,37		0,43		-0,92	-68,28%

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Les **dépenses de fonctionnement** sont en baisse de 3,7% par rapport à l'exercice précédent (-2,6 M€) principalement du fait d'un besoin de financement exceptionnel en 2023 qui avait nécessité le versement d'une participation du budget principal de 5,6 M€. En 2024, suite à la reprise des résultats définitifs 2023, un reversement d'une part de cette participation (2,3 M€) a été réalisé afin d'ajuster la participation au besoin réel constaté.

En dehors de cet élément, **les dépenses de fonctionnement 2025 sont en légère baisse de 0,4%**. Elles recouvrent :

- **Le marché de collecte des déchets pour 21,5 M€,** stable entre 2024 et 2025 ;
- **Le traitement des déchets pour 15 M€,** en baisse de 0,53 M€ (sous l'activité « valorisation énergétique » dans le graphique ci-dessous) représentant la prestation de détournement des déchets vers d'autres usines de valorisation pendant l'arrêt de l'usine d'incinération de Villejean ;
- **Le fonctionnement des déchèteries pour 9,8 M€** (+0,12 M€) ;
- **Les prestations de valorisation des matières organiques pour 7,9 M€**, en forte hausse (0,88 M€) du fait principalement de la variation des tonnages ;
- **Les dépenses liées à la prévention et la stratégie de gestion des déchets pour 3,5 M€** ;
- **Les charges financières**, en baisse de 1 M€ par rapport à 2024, à 3,01 M€ correspondant à la charge de la dette contractée pour financer les travaux de l'UVE.



Les **recettes de fonctionnement** progressent de 2% (+1,6 M€) :

- **Le produit de la TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) **augmente de 2,2 M€** du fait de la revalorisation des bases et de leur croissance physique ;

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

- **Les dotations et participations (6,9 M€)** concernent principalement le conventionnement avec les éco-organismes (dont CITEO pour 5,2 M€) dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs portant sur la réduction des emballages ménagers et papiers et le soutien au développement de la collecte des biodéchets ;
- **Les recettes de valorisation des matières sont stables à 5,1 M€, tout comme les recettes liées à la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères des professionnels (4,5 M€).**

B. Investissement

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Dépenses	21,86	67,38	51,25	76,06%	29,38	134.40%
Dépenses d'équipement	19,52		47,49		27,97	143,32%
Remboursements d'emprunts	2,35		3,76		1,41	60,24%
Recettes	2,39	65,60	40,79	62,18%	38,40	1606,33%
Dotations	1,93		14,68		12,75	659,93%
Subventions d'investissement	0,46		1,11		0,65	141,37%
Emprunts	0,00		25,00		25,00	/

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 51,25 M€ dont 3,76 M€ consacrés à l'amortissement de l'emprunt contracté pour financer l'UVE.

Les dépenses liées à la réfection de l'Usine de Valorisation Energétique de Villejean (UVE) se chiffrent à 43 M€ en 2025.

Les autres dépenses d'investissement (4,8 M€) ont été consommés au sein d'AP millésimées. Les 3 principales sont :

- **Le programme Collectes (2,9 M€)** : environ 45 % des crédits concernent à l'implantation de bornes d'apport volontaire, dont le nombre est directement lié aux programmes d'aménagement urbain sur le territoire, et environ 38 % la fourniture de bacs, de bio-seaux et d'abri-bacs pour la collecte des biodéchets ;
- **Le programme Déchèteries (1,5 M€)** qui recouvre l'exploitation et la maintenance de l'ensemble des déchèteries du territoire, dont 61% consacrés au renouvellement du système d'information et au contrôle d'accès.
- **Le programme Prévention et stratégie déchets (0,2 M€)** qui recouvre l'ensemble des actions de communication et d'accompagnement aux changement de comportement menées dans le cadre du développement du compostage.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Détail des autorisations de programmes

En M€	AP voté	AP affecté	AP engagé	AP réalisé	CFU 2025
AP de projets	**235,4**	**235,4**	**202,0**	**188,2**	**42,7**
Réhabilitation UVE	232,7	232,7	199,3	185,5	42,7
Déchèteries	2,7	2,7	2,7	2,7	0,0
AP millésimées	**36,5**	**36,1**	**33,7**	**29,7**	**4,8**
Collectes	18,1	18,1	17,5	15,9	2,9
Déchèteries	9,9	9,9	8,3	6,0	1,5
Prévention & stratégie	1,9	1,9	1,8	1,7	0,2
Gestion véhicules engins	0,7	0,4	0,4	0,3	0,0
Autres	5,8	5,8	5,8	5,7	0,2
Total	**272,0**	**271,6**	**235,7**	**217,9**	**47,5**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 40,79 M€ :

- 25 M€ au titre d'un emprunt à long terme destiné à financer les investissements de l'opération de restructuration de l'Usine de Valorisation Énergétique (UVE) de Villejean ;
- 7,3 M€ au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) ;
- 1,1 M€ de subventions versées par l'ADEME pour la collecte des bio-déchets.

III. Assainissement

La compétence assainissement dans sa globalité, collectif et non collectif, est retracée dans un budget unique.

Depuis le 1er janvier 2025, cette compétence est entièrement gérée en régie ; plus aucune délégation de service public n'est en vigueur sur le périmètre de Rennes Métropole.

A. Exploitation

(En M€)	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Dépenses	28,8	31,02	**28,21**	**90,94%**	**-0,57**	**-1,98%**
Charges à caractère général	17,6		14,99		-2,61	-14,8%
Charges de personnel	8,8		9,66		0,86	9,9%
Charges financières	1,9		2,05		0,11	5,5%
Autres dépenses	0,4		1,50		1,07	254%
Recettes	32,1	38,91	**36,29**	**93,29%**	**4,19**	**13,05%**
Redevances, produits facturés	31,5		35,33		3,83	12,2%
Autres recettes	0,6		0,96		0,35	56%

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Les dépenses d'exploitation 2025 s'élèvent à 28,21 M€ et sont en légère baisse par rapport à 2024. Elles regroupent :

- **Les charges à caractère général,** en baisse de 14,8 %, dont :
  - Les dépenses de fluides, en forte baisse du fait de la fin de la crise énergétique qui a suivi le déclenchement de la guerre en Ukraine : -2,7 M€ sur les charges d'électricité qui s'élèvent à 3,3 M€ contre 6 M€ en 2024 ;
  - Les dépenses liées à l'arrêt technique du digesteur (Oxydation par Voie Humide) à compter de septembre 2025 (+0,39 M€) induisant uns recours à la sous-traitance pour la valorisation et la maintenance de l'équipement ainsi qu'une baisse des produits de traitement (-0,21 M€) ;
  - Des dépenses diverses (0,35 M€) liées à la reprise en régie des stations de Mordelles et de L'Hermitage et à l'augmentation des chantiers de renouvellement des installations (+0,346 M€).
- **Les charges de personnel** qui s'élèvent à 9,66 M€, soit +9,9%. Cette hausse s'explique par la reprise en régie des derniers secteurs gérés en DSP jusqu'à fin 2024 et par un taux de vacance de poste inférieur à l'année 2024 ;
- **Les frais financiers** (+ 0,11 M€), en légère progression du fait de la hausse de l'encours de dette ;
- **Des dépenses diverses** (1,5 M€), en augmentation de 1,1 M€, du fait des travaux de raccordement au réseau fibre optique (+0,33 M€ pour les boucles nord, sud et est) et des remboursements des chèques eau dans le cadre de la tarification sociale (+0,57 M€).

Les recettes d'exploitation, constituées à 97 % de produits des services, s'élèvent à 36,3 M€, en légère hausse (+4,2 M€) par rapport à 2024. Elles regroupent :

- Les recettes de redevance d'assainissement collectif et non collectif qui s'établissent à 29,5 M€ ;
- Le remboursement par le budget principal de Rennes Métropole des dépenses d'entretien du réseau d'eaux pluviales au titre de 2024 pour 3,61 M€ ;
- Les recettes de production d'électricité par cogénération des installations OVH de Beaurade (207 K€) ou par le parc photovoltaïque (8K€) ;
- La participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAC) qui est à elle quasi-stable à un montant de 1,7 M€.

B. Investissement

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
DÉPENSES	34,5	37,36	30,57	81,83%	-3,96	-11.45%
Dépenses d'équipement	28,8		24,85		-3,97	-13,77%
Autres dépenses	0,2		0,02		-0,18	-100%
Remboursements d'emprunts	5,5		5,70		0,19	3,51%
RECETTES	13,0	44.55	39,90	89,56%	26,91	207,15%
FCTVA	3,8		3,62		-0,18	-4,72%
Autres réserves (affectation)	0,00		12,86		12,86	/

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Subventions d'investissement	1,4	0,25	-1,18	-82,50%
Emprunts et dettes assimilées	6,0	21,00	15,00	249,96%
Autres recettes	1,8	2,18	0,41	23,39%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 30,57 M€ en 2025 dont 24,85 M€ de dépenses d'équipement, en baisse de 3,97 M€. Elles recouvrent :

- **Les travaux de renouvellement des réseaux pour 16,2 M€** dont 12,45 M€ pour les eaux usées (essentiellement sur les communes de Bruz, Pacé, Le Rheu, Rennes) et 0,73 M€ pour les eaux pluviales. À noter la poursuite de l'opération de construction de bassin-tampon sur le secteur de la ZAC Brasserie St-Hélier de Rennes (2,72 M€) ;
- **Les travaux réalisés au sein des STEP (6,79 M€)**, dont la rénovation d'infrastructures hydrauliques (0,5 M€), le chantier des stations de Cintré (2,2 M€), de Brécé (1,1 M€), de Bruz (0,35 M€) et Romillé (0,2 M€) ;
- L'acquisition d'une hydrocureuse ainsi que l'équipement et le renouvellement du parc de véhicules de services (1 M€, soit une évolution de + 55,5%) ;
- La réalisation d'études (0,6 M€) essentiellement pour les schémas directeurs et les diagnostics des réseaux d'assainissement.

<u>Détail des autorisations de programmes (AP)</u>

En M€	AP voté	AP affecté	AP engagé	AP réalisé	CFU 2025
AP de projets	**124,8**	**124,5**	**32,5**	**29,8**	**6,7**
Station d'épuration Bruz	83,5	83,5	2,0	1,3	0,4
Regroupement station nord_transfert à Beaurade	11,5	11,5	11,5	11,5	0,0
Raccordement EU Via Silva	5,9	5,9	0,3	0,2	0,0
ZAC Brasserie bassin parking	6,2	6,1	4,7	3,2	2,7
Station d'épuration Brécé	4,6	4,6	4,6	4,6	1,2
Station d'épuration Cintré	4,2	4,1	3,9	3,7	2,2
Station d'épuration Romillé	3,6	3,6	3,5	3,3	0,2
Station d'épuration Bécherel	3,4	3,3	0,2	0,1	0,0
Suppression PN 193 Bd Marbeuf	1,9	1,9	1,9	1,9	0,0
AP millésimées	**132,5**	**100,9**	**93,4**	**81,3**	**18,2**
Aménager, assurer la maintenance des réseaux de collecte	74,1	71,3	65,3	57,3	13,5
Aménager, maintenance des ouvrages de traitement	48,4	20,2	19,4	17,8	2,9
Etudes et recherches	3,8	3,6	3,1	2,3	0,6
Gestion des véhicules et engins	3,6	3,6	3,5	1,9	1,0
Exploiter le système d'assainissement	1,8	1,4	1,3	1,3	0,2
Gestion et développement du SI	0,7	0,7	0,5	0,5	0,0
Autres autorisations de programme	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1
Total	**257,3**	**225,4**	**125,9**	**111,1**	**24,9**

Les recettes d'investissement atteignent 39,90 M€ et comprennent majoritairement :

- **Les emprunts** contractés en 2025 pour un montant total de 21 M€ ;
- **Les recettes touchées au titre du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)** à hauteur de 3,62 M€, en légère baisse par rapport à 2024 du fait du niveau des investissements éligibles réalisés en 2025 ;
- **Des subventions** à hauteur de 0,25 M€ attribuées notamment par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour la réalisation de la station d'épuration de Cintré (0,1 M€) et

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (0,14 M€).

IV. Réseaux de chaleur

Le budget annexe Réseaux de chaleur concerne :

- Les réseaux de Rennes (Nord-Est et Sud) et de Vezin-le-Coquet, gérés en concession ;
- Le réseau de Chartres-de-Bretagne et le futur réseau de Le Rheu, gérés en régie.

A. Exploitation

(en M€)	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Dépenses	3,57	5,17	3.98	77,05%	0,41	11,62%
Charges à caractère général	0,51		0,30		-0,22	-42,4%
Charges de personnel	0,70		0.67		-0.03	-3,7%
Charges financières	0,16		0,26		0,11	67,7%
Charges exceptionnelles	2,20		2,75		0,55	25 %
Recettes	2,05	7,3	6,82	93,6%	4,8	232,4%
Produits des services	0,90		1,94		1,04	114,60%
Subvention d'exploitation	/		2,5		2,5	100,0%
Autres produits de gestion courante	1,03		2,37		1,34	129,69%
Produits exceptionnels	0,12		0,01		-0.11	-91,20%

Les **dépenses de la section d'exploitation** s'établissent à 3,98 M€ en 2025, en augmentation de 0,41 M€ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par **l'augmentation des charges exceptionnelles (+25%)** liée au versement d'une indemnité de dédommagement au concessionnaire du réseau Nord-Est en raison des surcoûts d'exploitation liés aux achats de gaz rendus nécessaires du fait de la prolongation de l'arrêt de l'UVE.

Les **recettes de la section d'exploitation** s'élèvent à 6,82 M€, en hausse de 4,8 M€ par rapport à 2024 du fait de :

- → **L'augmentation des autres produits de gestion courante** (+130%) liée au versement du droit d'entrée par le nouveau concessionnaire (ENERSUD) du réseau de chaleur Rennes Sud (0,66 M €) et au versement de la redevance d'exploitation par ce même concessionnaire (0,67 M €) ;
- → **L'augmentation des produits des services** correspondant aux droits de raccordement au réseau de chaleur urbain Est de la Métropole (+0,2 M€ par) et aux droits de raccordement au réseau de chaleur urbain Rennes Sud (+0,9 M €) versés en fonction du rythme d'avancement des travaux.
- → **Le versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal en 2025 de 2,5 M€** pour compenser le compensation l'indemnité de dédommagement au concessionnaire.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

B. Investissement

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Evol.€	Evol %
Dépenses	2,93	12,19	7,95	65,16%	5,02	171,25%
Dépenses d'équipement	0,37		6,58		6,20	1661,15%
Participations et créances rattachées	1,27		0,00		-1,27	-100,00%
Autres immobilisations financières	0,27		0,27		0,00	0,00%
Remboursements d'emprunts	1,02		1,10		0,08	8,24%
Recettes	3,59	9,53	6,03	63,27%	2,44	68,04%
Subventions d'investissement	0,59		0,03		-0,56	-94,48%
Emprunts	3,00		6,00		3,00	100,00%

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7,95 M€ dont 6,58 M€ consacrés aux dépenses d'équipement :

- 3,3 M€ pour la construction de la chaufferie biomasse pour alimenter le réseau de chaleur du Rheu ;
- 2,2 M€ pour l'acquisition de foncier à La Courrouze pour la chaufferie Biomasse ;
- 0,8 M€ au titre de la valeur nette comptable due par Rennes Métropole au concessionnaire ENERGIE SUD VILAINE à la clôture du contrat de concession.

Détail des autorisations de programmes (AP)

En M€	AP voté	AP affecté	AP engagé	AP réalisé	CFU 2025
AP projet ou mandature	**8,23**	**7,85**	**7,16**	**3,79**	**3,46**
Travaux réseau Le Rheu	8,23	7,85	7,16	3,79	3,46
AP millésimée (hors subvention)	**4,18**	**4,17**	**3,73**	**3,46**	**3,12**
Travaux réseau sud	3,96	3,96	3,59	3,34	3,08
Travaux réseau Chartres	0,10	0,10	0,10	0,09	0,02
Travaux réseau nord-est	0,07	0,07	0,02	0,00	0,00
Foncier	0,04	0,04	0,03	0,03	0,01
Total général	**12,41**	**12,02**	**10,88**	**7,25**	**6,58**

Les recettes d'investissement s'élèvent à 6,03 M€ dont 6 M€ de mobilisation de l'emprunt et 0,03 M€ de subventions de la part de l'ADEME.

V. Centre des congrès

L'exploitation du Centre des congrès au Couvent des Jacobins est déléguée à la SPL Destination Rennes. Le budget annexe retrace les flux liés à cette gestion déléguée mais également d'autres dépenses (assurances, taxe foncière, investissements…).

A. Exploitation

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Dépense	6,23	6,70	5,53	82,6%	-0,7	-11,2%
Charges à caractère général	6,23		5,53		-0,7	-11,2%

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Recette	5,63	6,50	5,62	86,5%	0,0	-0,1%
Ventes de produits, prestations	4,85		4,02		-0,8	-17,1%
Produits exceptionnels	0,78		1,60		0,8	105,5%

Les dépenses d'exploitation 2025, en baisse de 0,7 M€, recouvrent la rémunération versée au délégataire en fonction du résultat pour l'exploitation du Centre des Congrès (5,46 M€) ainsi que le paiement de taxe foncière pour 0,07 M€.

Les recettes d'exploitation, en baisse de 0,8 M€, retracent les opérations de commercialisation des espaces de l'équipement pour un total de 4 M€ en 2025.

Le déficit structurel d'exploitation 2025 se chiffre à 1,5 M€ comblé par une participation du budget principal de 1,6 M€ .

B. Investissement

Les dépenses d'investissement 2025 se chiffrent 0,108 M€ portent sur des dépenses de maintenance du bâtiment (câblage électrique, porte métalliques, installation de bornes de recharges électriques etc..).

VI. Zones d'Aménagement Économiques et mixtes

Rennes Métropole gère en régie 4 Zones d'Activités Économiques sous permis d'aménager et 3 sous procédure Zone d'Aménagement Concerté (ZAC). Par ailleurs, 9 ZAC sont concédées.

Les activités des zones d'aménagement gérées en régie sont retracées au sein de budgets annexes individualisés à l'exception des ZAC Porte de Tizé et le Hil 3 regroupées au sein d'un seul budget annexe. Les travaux d'aménagement du foncier destiné à être cédé sont retracés en comptabilité de stock de terrains aménagés.

Fonctionnement en M€	CFU 2024	CFU 2025
Dépense	1,35	2,45
Autres charges de gestion courante	0,00	0,38
Charges à caractère général	1,35	2,06
Recette	0,91	0,59
Dotations et participations	0,01	0,00
Produits des services	0,90	0,59

En consolidé, les réalisations 2025 de ces budgets se chiffrent à 2,45 M€ en dépenses et 0,59 M€ en recettes de fonctionnement, correspondant à la phase d'aménagement et d'achats de terrains portée principalement par les opérations le Hil3, Porte de Tizé et à la phase de commercialisation de Joval et Les Rignés.

Dépenses par Zone d'Aménagement (en M€)

En M€	CFU 2023	CFU 2024	CFU 2025	Part 2025
ZAC LA FORGE SAINT GILLES	0,00	0,02	0,04	2%
ZAE GEV ACTIV 2 GEVEZE	0,03	0,00	0,04	2%
ZAE JOVAL ACIGNE	0,03	0,16	0,13	5%

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

ZAE LES RIGNES BETTON	**0,21**	**0,05**	**0,41**	17%
ZAE MARGAT L'HERMITAGE	**0,24**	**0,58**	**0,24**	10%
ZAE METROPOLITAINES	**0,80**	**0,54**	**1,59**	
ZAC La Porte de Tizé Thorigné	0,00	0,11	0,64	26%
ZAC Le Hil3 Noyal Châtillon	0,80	0,42	0,95	39%
Total fonctionnement	**1,32**	**1,35**	**2,45**	

Aux **dépenses de viabilisation et achats des terrains** (2,06M€) s'ajoutent en 2025, pour les opérations Les Rignés, Porte de Tizé et Le Hil3, le **versement de compensations agricoles collectives** (0,38 M€)[19].

Les recettes de fonctionnement sont constituées des ventes de terrains aménagés pour les zones Joval et Les Rignés et pour deux opérations en fin de commercialisation (La Forge et Gev Activ2).

VII. Crématorium

En K€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Fonctionnement						
Dépenses	26	90	30	33,1%	4	14,7%
Charges à caractère général	12		14		2	18,2%
Charges financières	14		16		2	11,8%
Recettes	399	371	364	98,0%	-35	-8,9%
Autres produits de gestion courante	394		364		-30	-7,7%
Produits spécifiques	5		0		-5	-100,0%
Investissement						
Dépenses	294	2 752	2 336	84,9%	2 042	695,4%
Dépenses d'équipement	212		2 251		2 039	961,9%
Remboursements d'emprunts	82		84		3	3,2%
Recettes	0	1 740	1 710	98,3%	1 710	/
Subventions d'investissement	0		210		210	/
Emprunts	0		1 500		1 500	/

La gestion du crématorium est concédée à la Société du Crématorium de Rennes Métropole. **Les dépenses d'exploitation retracent donc essentiellement la dépense liée à la Taxe foncière** (13 K€) **et les charges d'intérêts d'emprunts** (13 K€).

La redevance de concession perçue en 2025 est de 364 K€ dont 315 K€ de part fixe. La part variable découlant du bilan de l'exercice 2024 est de 48 K€.

Les **travaux d'extension de l'équipement** prévus à hauteur de 4,5 M€ dont 2,2 M€ sur l'exercice 2025, ont débutés en 2024 et devraient s'achever en 2027.

[19] Ces compensations, instaurées par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, visent à réparer les préjudices économiques résultant de la perte de surfaces et de productions agricoles. Un fonds constitué de ces versements a été créé en 2025 afin de financer des projets cohérents avec la "stratégie agriculture et alimentation durables" de Rennes Métropole et son plan d'action.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Pour financer l'extension, un prêt de 1,5M€ a été mobilisé auprès de la Banque Postale et une avance de 210K€ a été perçue sur une subvention du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) qui s'élève à 700 K€.

VIII. Production énergie photovoltaïque

Le budget annexe retrace les installations de production en revente totale. L'exploitation des panneaux en activité se poursuit sans nouvelle installation avec une recette de revente de 17 876 € (en baisse de 9,3% par rapport à 2024).

Les frais de maintenance se chiffrent en 2025 à 4 412 €.

IX. Dissociation foncier économique

Le Programme Local de l'Aménagement Économique (PLAE) pour la période 2023-2035, adopté par le Conseil Métropolitain du 26 septembre 2024, prévoit une dissociation du foncier et du bâti qui sera assurée par la signature de baux à construction sur des fonciers économiques maîtrisés par Rennes Métropole ou ses concessionnaires.

Pour gérer ces baux à constructions et dans l'attente de la mise en place d'une structure externe de type foncière, intégrée à l'ensemble des outils opérationnels de la métropole, un nouveau budget annexe métropolitain "Dissociation du Foncier économique" est créé à compter de 2025.

La conjoncture économique tendue a freiné les investissements économiques et les négociations sur les baux à construction en 2025 et conduit à reporter ces projets en 2026. En 2025, seules des dépenses d'honoraires de conseil sont constatées pour 7 290€.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Annexe 1 – Dépenses de personnel consolidées

En M€	CFU 2024	Crédits ouverts 2025	CFU 2025	Taux exé. 2025	Évolution	
Charges de personnel	110,3	119,7	119,3	99,7%	9,1	8,2%
Budget principal	96,9	105,0	105,0	100,0%	8,1	8,3%
Assainissement	8,8	10,0	9,7	96,8%	0,9	9,9%
Élimination et valorisation des déchets	3,9	4,1	4,1	100,0%	0,2	4,3%
Réseaux de chaleur	0,7	0,7	0,7	95,5%	0,0	-3,7%

Les dépenses de personnel consolidées s'élèvent à 119,3 M€ au CFU 2025 de Rennes Métropole, soit une évolution de 9,01 M€ (+6,66%) par rapport au CFU 2024.

Au budget Assainissement, l'évolution est de +9,9% M€ avec un taux d'exécution de 99,8 %.

- 4 postes ont été créés et 3 ont pu être pourvus, ce qui représente une dépense supplémentaire sur l'exercice de 0,014 M€ ;
- Le glissement vieillesse technicité, l'augmentation de la valeur du point, la revalorisation des grilles, l'augmentation du SMIC et la NAO participent à l'augmentation de la masse salariale ;
- La refacturation de l'activité de la Direction de l'Espace public et des Infrastructures[20] pilotant une part des investissements du budget assainissement est en progression (-0,056 M€). Enfin, l'appel à des agents non permanents a été légèrement moins important en 2025 (+ 0,02 M€).

Au budget Déchets, l'évolution de 2,9 % s'explique par les effets du GVT pour un montant cumulé de 0,22 M€. En 2025, 2 postes ont été créés et pourvus, ce qui représente une dépense sur l'exercice de 0,053 M€. L'appel à des contractuels a à nouveau fortement diminué en 2025 passant de 0,506 M€ en 2024 à 0,355 M€ en 2025 soit une diminution de 0,151 M€.

Au budget Réseaux de chaleur, la variation est de -2,6ss % soit – 0,018M€ est liée à une réduction de la refacturation de l'activité de la Direction de l'Espace public et des Infrastructures au budget Réseaux de chaleur.

[20] Les charges de personnel de cette direction sont portées par le budget principal. Un flux budget à budget est réalisé pour constater les temps passés à l'ingénierie et au pilotage d'investissements de budgets annexes

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

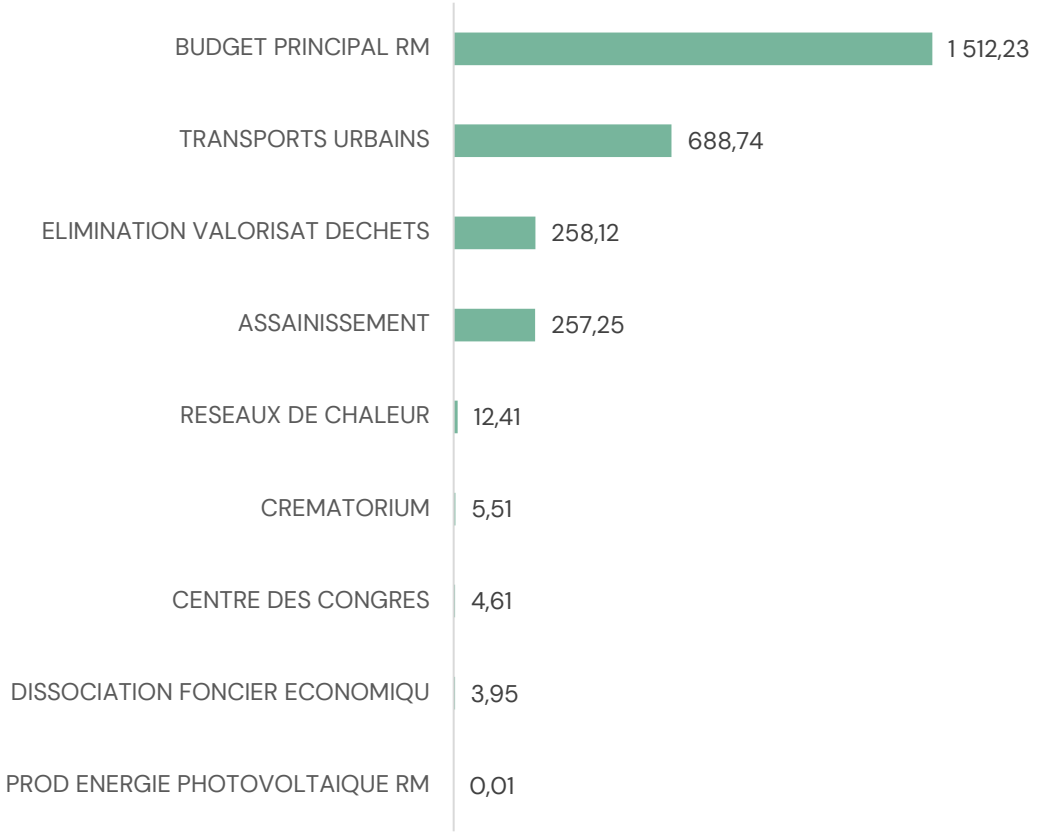
Annexe 2 – Bilan de la gestion des engagements pluriannuels

Les dépenses d'équipement de la collectivité sont gérées de manière pluriannuelle en autorisation de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Cette gestion permet de retracer les engagements pluriannuels pris par la Métropole afin de suivre leur exécution et améliorer la lisibilité du budget en limitant les inscriptions aux seuls crédits nécessaires à la couverture des dépenses de l'année. Préalablement à l'engagement, l'affectation des AP permet de constater comptablement la décision du Conseil de réaliser un équipement ou de verser une subvention.

Tous budgets confondus, Rennes Métropole dispose au 31 décembre 2025 de 2 742,82 M€ d'AP réparties par budget comme suit :

Répartition par budgets des AP en cours au 31/12/2025 (en M€)



Ce montant global est réparti entre :

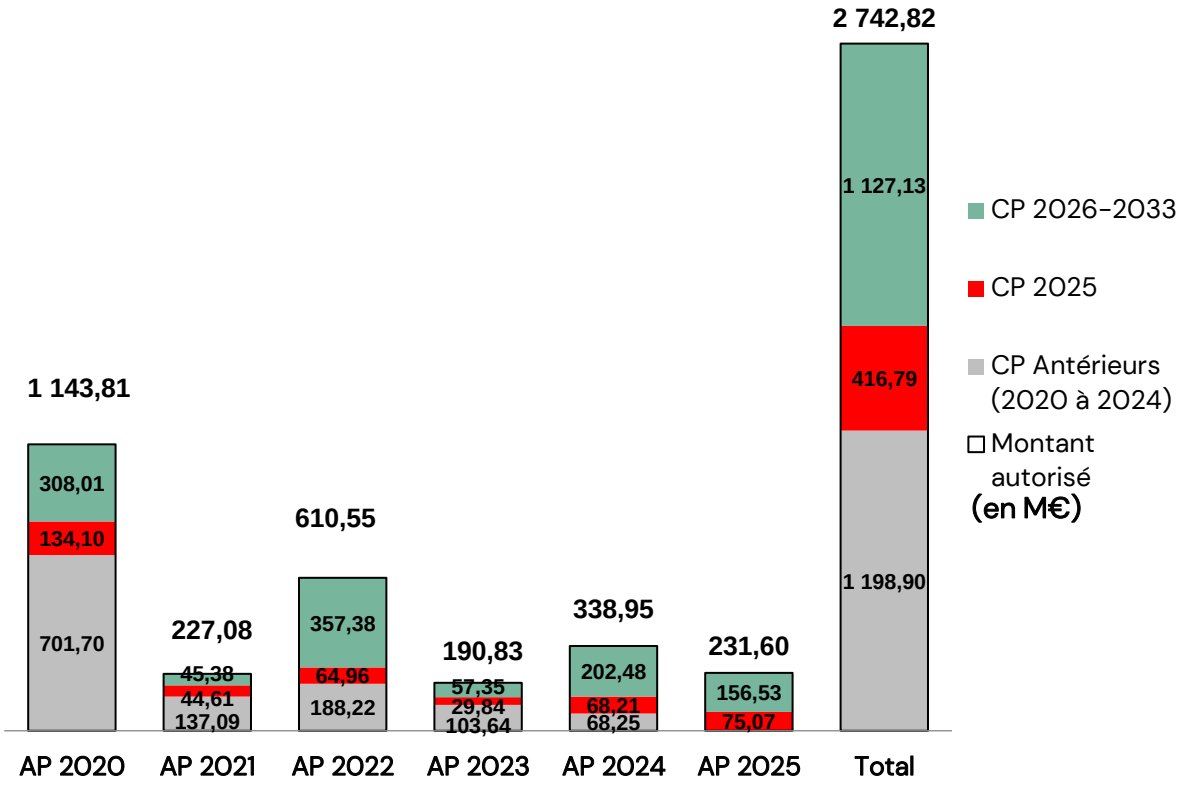
- 41,7 % (1 143,81 M€) d'AP ouvertes au titre de 2020 ;
- 8,3 % (227,08 M€) d'AP ouvertes au titre de 2021 ;
- 22,3 % d'AP (610,55 M€) ouvertes au titre de 2022 ;
- 7,0 % d'AP (190,83 M€) ouvertes au titre de 2023 ;
- 12,3 % d'AP (338,95 M€) ouvertes au titre de 2024 ;
- 8,4 % d'AP (231,60 M€) ouvertes au titre de 2025.

Le poids des AP 2020 est particulièrement conséquent du fait de la mise en place de cette gestion en 2020, ce qui a donné lieu à la création d'AP reprenant des engagements

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

passés et au vote d'AP projet correspondant au solde des opérations déjà parties (ex : ligne B du métro).

En ce qui concerne la répartition des CP, les crédits antérieurs à 2025 s'élèvent à 1 198,9 M€ (43,7% du total des AP), les CP 2025 à 416,8 M€ (15,2 %) et les CP futurs (2026 à 2033) à 1 127,1 M€ (41 ,1%) :



Le ratio de couverture consiste à rapporter le stock d'AP encore à exécuter ("reste à financer") au montant global des dépenses mandatées durant l'exercice. Sont pris en compte dans le stock d'AP, l'ensemble des AP de projet ainsi que la part affectée des AP millésimées.

Total AP (hors 2026) (A)	Total non affecté des AP millésimées (au 13 mai 2026) (B)	CP exécutés sur AP (au 13/05/2026) (C)	Reste à financer (D) = (A)-(B)-(C)	Dépenses annuelles moyennes sur AP en 2025 (E)	**Ratio de couverture des AP** **= (D) / (E)**
2 742 816 259	103 887 357	1 640 844 582	998 084 319	302 203 611	**3,3**

Ce ratio s'élève à 3,3 ans contre 4,2 l'an dernier. Il correspond à la durée nécessaire pour exécuter l'intégralité des équipements décidés en maintenant le niveau d'investissement constaté au cours des dernières années. Plus ce ratio tend vers 1, plus la collectivité tend à gérer annuellement ses dépenses. Au contraire, un ratio élevé alerte sur un risque de surévaluation des AP avec un volume d'investissement susceptible d'être engagé bien supérieur à la capacité annuelle à dépenser.

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Annexe 3 – Subventions de fonctionnement versées – par politique et par bénéficiaire

BUDGET PRINCIPAL

	CFU 2025
ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	**11 615 928**
DESTINATION RENNES	5 293 725
LE POOOL	1 152 000
CCAS RENNES	762 710
WE KER	591 131
UNIVERSITE DE RENNES	394 573
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	193 264
ESPACE EMPLOI	157 121
EXCEL CAR	148 005
COMPAGNONS BATISSEURS	136 664
ATOUT CLAUSES GROUPEMENT RESO SOLIDAIRE	130 000
BIOTECH SANTE BRETAGNE	120 000
ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE	118 000
ETUDES ET CHANTIERS	108 265
BRETAGNE ACTIVE	106 400
ASSOCIATION PRELUDE	105 050
INSTITUT MAUPERTUIS	86 400
BGE BRETAGNE	76 800
GROUPEMENT TERRITORIAL ESS 35	62 400
RESTAURANTS DU COEUR LES RELAIS	59 213
ASSOCIATION START AIR	53 683
ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT POUR L'EMPLOI SUD RENNES (A.A.E.S.R.)	50 642
RESSOURCES T	50 000
POLE D'EXCELLENCE CYBER	48 000
COOP DE MAUREPAS LA COHUE	46 132
CENTRE CULINAIRE CONTEMPORAIN	45 000
COMMUNAUTE EMMAUS HEDE	42 659
RESO SOLIDAIRE	39 800
AGROBIO 35	39 000
CHAMBRE D'AGRICULTURE DE REGION BRETAGNE	39 000
DECLIC	38 832
ECOLE NORMALE SUPERIEURE DE RENNES	38 500
BRETAGNE DEVELOPPEMENT INNOVATION	38 400
ADDITI COM	38 400
CENTRE EUROPEEN D'ENTREPRISE ET D'INNOVATION	38 400
ELAN CREATEUR	38 400
L'ETAPE	34 872
ACTIV'EST	33 600
ADN OUEST ASSOCIATION	33 000
INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES	32 000
INRIA INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE EN INFORMATIQUE ET EN AUTOMATIQUE	30 693
FACE ILLE-ET-VILAINE	29 000
ASSOCIATION CLAIR OBSCUR	28 800
ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE	24 000
IMAGES ET RESEAUX ASSOCIATION	24 000
RENNES INITIATIVE	24 000
VALORIAL	24 000
ID4CAR	24 000
ASSOCIATION BUG	22 500
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE TERRITORIALE ILLE ET VILAINE	21 600
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE RENNES	20 000
PEPITES !	20 000
B2E BRETAGNE ECO ENVIRONNEMENT	20 000
CNRS	18 063
ELAN BATISSEUR	17 280
FILMS EN BRETAGNE	17 280
FEDERATION CENTRE INITIATIVE AGRICULTURE	17 000
SEISME	15 000
GEIQ BTP PAYS DE RENNES	15 000
BLOSN'UP	14 400
PRESOL	14 400
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CIAS MORDELLES	14 250
JEUNES A TRAVERS LE MONDE	12 750
ASSOCIATION FRANCAISE DU CINEMA D'ANIMATION	12 480
ACTION EMPLOI CESSON	12 250
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT JACQUES DE LA LANDE	12 250
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE THORIGNE FOUILLARD	12 250
INRAE	12 000
INSTITUT CONFUCIUS DE BRETAGNE	12 000
PRISME	11 000
SOCIETE FRANCAISE D'EVALUATION	10 000
ENTREPRENDRE DANS L'OUEST	10 000
ELECTRICIENS SANS FRONTIERES	10 000
MAISON DE L'EUROPE DE RENNES	10 000
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 35	10 000
CIDFF 35 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES D'ILLE-ET-VILAINE	10 000
EHOP	10 000
GROUPEMENT D'EMPLOYEURS POUR L'INSERTION ET LA QUALIFICATION PROPRETE	10 000
COMMUNE DE BETTON	9 750
SEHM	9 600
BRETAGNE SUPPLY CHAIN	9 600
URSCOP	9 600
RESEAU ENTREPRENDRE BRETAGNE	9 600
ATLANGAMES	9 600
GEDES 35 GROUPEMENT D'EMPLOYEURS DE L'ECONOME SOCIALE D'ILLE ET VILAINE	9 600

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

INESAAE INSTITUT AGRO	9 200
ECOLE SUPERIEURE EUROPEENNE D'ART DE BRETAGNE	9 000
CENTRALESUPELEC	8 500
GROUPE DES ECOLES NATIONALES D'ECONOMIE ET DE STATISTIQUE	8 500
MJC MAISON DE SUEDE	8 200
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE PONTCHAILLOU	8 000
UNION DU COMMERCE DE RENNES	8 000
CONFEDERATION ELEVEURS D'ILLE ET VILAINE	8 000
MERCI LES ALGUES	8 000
ADERE 35	8 000
INITIATIVE BIO BRETAGNE	8 000
SYNDICAT DE LA LIBRAIRIE FRANCAISE	7 500
ASSOCIATION REBOND 35	7 000
CHANTIER ECOLE BRETAGNE	6 800
FÉDÉRATION NATIONALE DES CENTRES D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES	6 500
ASFAD	6 500
ECOLE DES HAUTES ETUDES SANTE PUBLIQUE	6 160
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BRETAGNE	6 012
CLPS L'ENJEU DES COMPETENCES	5 850
ACSE 175	5 500
ADIE INTERNATIONAL ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE	5 000
LES PREMIERES BRETAGNE	5 000
TERRE DE LIENS	5 000
PAYSANS PRODUCTEURS DE GWELL	5 000
60 000 REBONDS	5 000
SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE	5 000
LE CENTRE DES JEUNES DIRIGEANTS	5 000
MACHE MOUVEMENT POUR UNE ALIMENTATION COOPÉRATIVE HUMAINE ET ECOLOGIQUE	5 000
ADAGE 35	5 000
FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE France	5 000
LES CIGALES D'ILLE ET VILAINE	5 000
ESS CARGO ET CIE	5 000
FEDERATION LEO LAGRANGE	5 000
FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX DE BRETAGNE	5 000
RELAIS EMPLOI	4 800
GIGZ	4 595
AVENIR	4 000
MAISON DES SQUARES SOLIDARITE	3 860
CREATIVE GARDEN	3 500
CARREFOUR NUMERIQUE GREGORIEN	3 250
POINT ACCUEIL EMPLOI SUD EST 35	3 250
MJC BREQUIGNY	3 250
RESEAU DES TIERS LIEUX EDU	3 100
H'UP ENTREPRENEURS	3 000
VRAC VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN RENNES	3 000
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	3 000
DIRIGEANTS RESPONSABLES RENNES BRETAGNE	3 000
GRETA EST BRETAGNE	3 000
CENTRE SOCIO CULTUREL DES MARAIS	3 000
FEDERATION DES RACES DE BRETAGNE	3 000
ARCHIVISTES FRANCAIS	2 500
FCE DELEGATION 35	2 500
RENNES CITE MEDIA	2 220
COMMUNE DE L'HERMITAGE	2 000
BRIT HOTEL LE VILLENEUVE	2 000
DRAMA STUDIOS	2 000
ASSOCIATION TRANS MUSICALES	2 000
CASTEL HOTEL	2 000
FEMMES DE BRETAGNE	2 000
ESC RENNES	1 600
INSTITUT MINES TELECOM	1 500
BLEU BLANC COEUR	1 500
MAISON QUARTIER DE LA BELLANGERAIS	1 400
COMMUNE DE ACIGNE	1 250
SOLIDARITE BRETAGNE UKRAINE	1 210
RIVRS	1 133
MAISON QUARTIER LA TOUCHE	1 000
CANAL REPAIR CHEVAIGNE	1 000
COMMUNE DE PACE	1 000
ASSOCIATION LES MIELS DE BRETAGNE	1 000
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE	1 000
FNAB FEDERATION NATIONALE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE	1 000
PIMMS MEDIATION RENNES	1 000
COMMUNE DE NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	1 000
ARCS ASSOCIATION RENNAISE DES CENTRES SOCIAUX	1 000
PUFFIN PICTURES	808
XYLM	800
CARDIGEST	705
HOTEL JANVIER	671
HOTEL KER LANN	646
LA VILAINE FABRIQUE	640
HOTEL L'ORTEGA	557
HOTEL LE SEVIGNE	557
LE NEMOURS HOTEL ET APPARTEMENTS	0
INSULA DE PACÉ	-249
DIRECTION REGIONALE FINANCES PUBLIQUES DE BRETAGNE	-21 000
AMENAGEMENT, HABITAT ET SOLIDARITES	**8 723 343**
ASSOCIATION SAUVEGARDE DE L'ENFANT A L'ADULTE	2 238 716
COMMUNE DE RENNES	869 880
APRAS ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE L'ACTION ET DE L'ANIMATION SOCIALE	840 200
LIVAH ALFADI	783 548
ASFAD	350 400
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE	311 580
UN TOIT C'EST UN DROIT	216 068
WE KER	182 541
CREHA OUEST	180 000
LE 4 BIS INFORMATION JEUNESSE LA PLACE DES POSSIBLES	162 054

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

LES AMITIES SOCIALES	149 848
FOYER SAINT BENOIT LABRE	148 010
ADO HABITAT 35	144 000
BREIZH INSERTION SPORT	132 916
ASSOCIATION LANGUE COMUNICATION	122 460
ADIL 35	98 700
ASSOCIATION CITE ET MEDIATION	75 000
ARCHIPEL HABITAT	73 633
GIP SIAO 35	70 000
SEA 35 POLE PRECARITE INSERTION	68 511
HABITAT ET HUMANISME	68 097
AFEV ASSOCIATION DE LA FONSATION ETUDIANTE POUR LA VILLE	60 875
ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALE	57 000
COMPAGNONS BATISSEURS	55 359
COALLIA	49 883
CCAS RENNES	47 425
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ACCES DROIT	40 010
NEOTOA	36 400
LA MAMI	35 000
AIGUILLON CONSTRUCTION	34 200
COMMUNE DE BRUZ	33 251
ESPACIL HABITAT	33 100
RESEAU LOUIS GUILLOUX	31 795
ARCS ASSOCIATION RENNAISE DES CENTRES SOCIAUX	31 000
TABITHA SOLIDARITE	29 903
ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN ILLE ET VILAINE	28 992
LA MAISON EN VILLE	28 550
VRAC VERS UN RESEAU D'ACHAT EN COMMUN RENNES	26 000
LA CIMADE	22 500
3 HIT COMBO	20 000
ASSOCIATION SAINT JOSEPH DE PREVILLE	19 738
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 35	18 500
ESS CARGO ET CIE	18 500
ISKIS	18 000
ASSOCIATION LIBERTE COULEURS	17 500
TOUT ATOUT	16 000
CRIDEV RENNES	16 000
MJC MAISON DE SUEDE	15 641
CIDFF 35 CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES D'ILLE-ET-VILAINE	15 500
IDHEAL RECHERCHE	15 000
SEISME	15 000
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE PONTCHAILLOU	15 000
ASSOCIATION CADETS DE BRETAGNE	13 300
LANGOPHONIES	13 000
LES COLS VERTS RENNES	13 000
ADAPEILA	12 000
ASSOCIATION POUR SUBSISTANCE L'ENTRAIDE ET LE PARTAGE	11 366
PAR TOUT ARTISTE	11 000
COMMUNE DE LAILLE	10 252
MAISON DE L'ARCHITECTURE ET DES ESPACES EN BRETAGNE	10 000
UNIVERSITE DE RENNES	10 000
FACE ILLE-ET-VILAINE	10 000
OFFICE NATIONAL DES FORETS	10 000
COLLECTIF HANDICAP 35	10 000
CARACOL	10 000
LIGUE FRANCAISE POUR LA DEFENSE DES DROITS DE L'HOMME	10 000
BENENOVA RENNES	9 821
EPICERIE GRATUITE	9 330
SANTE MENTALE France	9 150
ADORER ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN OUTIL RADIOPHONIQUE ETUDIANT A RENNES	9 000
COMMUNE DE SAINT JACQUES DE LA LANDE	8 500
ASSOCIATION DIACONIE BRETILLIENNE	8 247
CLPS L'ENJEU COMPETENCES	8 000
DECLIC FEMMES	7 977
R22 TOUT MONDE	7 960
UNIS CITE	7 960
CLPS L'ENJEU DES COMPETENCES	7 670
EPIFREE RENNES	7 174
YEGG	7 100
ASSOCIATION BLOSNE EMPLOI SOLIDARITE TRAVAIL BEST	7 000
UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL	6 500
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	6 206
ESPERO BRETAGNE	6 040
JEUNES A TRAVERS LE MONDE	6 000
ASSOCIATION ALLI AGES	6 000
SI ON S ALLIAIT	5 960
ROAZHON MOBILITY	5 500
COMMUNE DE PONT PEAN	5 306
AMINTI	5 180
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	5 100
COEURS RESISTANTS	5 100
RESTAURANTS DU COEUR LES RELAIS	5 100
CROIX ROUGE FRANCAISE	5 100
BANQUE ALIMENTAIRE 35	5 100
DOUNIA	5 000
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE	5 000
KEUR ESKEMM	5 000
L'EQUIPIERE	5 000
LE SOUFFLE ET LA FLAMME	4 980
BIENVENUE RESEAU D'HOSPITALITE POUR DES DEMANDEURS D'ASILE 35	4 887
D'ICI OU D'AILLEURS RENNES	4 590
FAMILLES ENFANTS LOISIRS	4 500
ANIME ET TISSE	4 000
ARASS ASSOCIATION POUR LA REALISATION D'ACTIONS SOCIALES SPECIALISEES	4 000
UN CABINET PHOTOGRAPHIQUE	4 000
L'ESCALE	4 000
UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES	4 000
ASSOCIATION GENERALE DES INTERVENANTS RETRAITES ABCD	3 700
L'AGE DE LA TORTUE	3 700
FILEMO	3 500

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

A VELO SANS AGE	3 500
ANTIPODE RENNES	3 500
UN PETIT BAGAGE D'AMOUR RENNES	3 500
LA CRAVATE SOLIDAIRE RENNES	3 500
MAISON DES FAMILLES SAINT-JACQUES DE LA LANDE, BASSIN RENNAIS	3 500
L'ALLUMETTE	3 000
ASSOCIATION LILLICO	3 000
ASSOCIATION ANIMATION & GESTION	3 000
LA LOUPIOTE	3 000
ATELIERS CARTON PLUME	3 000
COOP DE MAUREPAS LA COHUE	3 000
ASSOCIATION RUE DES LIVRES	3 000
RESEAU ENSEMBLE & EGALITAIRES - REZOEE	3 000
MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	3 000
COALLIA CADA HUDA	2 960
ASSOCIATION CARTEL	2 600
CENTRE SOCIO CULTUREL DES MARAIS	2 515
LE PANIER CANTEPIEN	2 500
ZERO DE CONDUITE	2 500
MOUVEMENT FRANCAIS POUR LE PLANNING FAMILIAL	2 500
ANVITA	2 500
UNION PIRATE RENNES 1	2 500
SENSIBLE	2 500
COMMUNE DE PARTHENAY DE BRETAGNE	2 446
CCAS CHARTRES DE BRETAGNE	2 357
AVENIR	2 000
AU P'TIT BLOSNEUR	2 000
VACANCES ET FAMILLES	2 000
YE LIN HAN	2 000
ASSOCIATION GENERALE D'ORGANISATION DES RENCONTRES ARTISTIQUES	2 000
LA TALOCHE	2 000
ASSOCIATION LA CLOCHE	2 000
ASSOCIATION COOP ESKEMM	1 900
SOLIDARITE INCLUSION SPORT	1 850
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) - LA ROUETTE	1 592
LIRE ET DELIRE	1 500
TERRITOIRES D'OUTRE RENNES	1 500
XYLM	1 500
LE CENTRE DE LA LANDE	1 500
LES PETROLETTES	1 500
PHYLIA	1 500
UNION RENNES BASKET 35	1 500
LES 3 OURS MEDIA	1 500
ASSOCIATION KOULIBALLETS	1 500
LES TROIS MAISONS	1 500
MJC BREQUIGNY	1 500
ASSOCIATION RENCONTRE ET CULTURE	1 500
KODIKO RENNES	1 480
UFOLEP	1 300
REGARDS DE MOMES	1 000
COMPTOIR DU DOC	1 000
LES PETITES CANTINES BRUZ	1 000
BULLES SOLIDAIRES	1 000
ASTREE	1 000
UNION NATIONALE FEDERATION HLM	1 000
LE GUIBRA	1 000
VILAINE POUSSE	1 000
ASSOCIATION AY ROOP	1 000
ISOGONE	954
COMMUNE DE CHAVAGNE	910
COMMUNE DE ROMILLE	820
COMMUNE DE VERN SUR SEICHE	800
CCAS DE SAINT ERBLON	800
LA CLE DU CHAMP	740
ASSOCIATION CULTURELLE DES ÉTUDIANTS DU CENTRE FRANCO-JAPONAIS DE MANAGEMENT DE L'IGR-IAE RENNES	700
SCIENCES PO RENNES	700
LYSIAS RENNES	700
MRJC35	500
ASSOCIATION POUR L'INITIATIVE DU MASTER ENVIRONNEMENT DROIT	500
CERCLE PAUL BERT	500
COMMUNE DE SAINT GILLES	450
RE SOURCE AUX ETUDIANTS AFRICAINS EN FRANCE	426
LE VRAI DEBAT	300
ASSOCIATION TOUS FRERES	-597
LIVAH AGENCE IMMOBILIERE A VOCATION SOCIALE	-12 000
CULTURE	**3 330 160**
L'ESPACE DES SCIENCES	1 749 160
ASSOCIATION TRANS MUSICALES	163 500
ASSOCIATION AY ROOP	159 000
AU BOUT DU PLONGEOIR	120 000
ORCHESTRE NATIONAL DE BRETAGNE	112 000
ASSOCIATION CLAIR OBSCUR	106 000
ELECTRONI K	100 000
ASSOCIATION FRANCAISE DU CINEMA D'ANIMATION	80 000
GRAND SOUFFLET	55 000
L'ARMADA	49 000
DASTUM	45 000
LENDROIT	33 500
ENGRENAGE[S]	31 000
3 HIT COMBO	30 000
CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES	25 000
ANTIPODE RENNES	21 000
CENTRE CULTUREL TRIANGLE	20 000
CINEMATHEQUE DE BRETAGNE	16 000
UNIVERSITE RENNES II HAUTE BRETAGNE	15 000
INSTITUT FRANCAIS	12 000
LES CIRCACIERS	10 000
TERLIEUX	10 000
COMMUNE DE CHANTEPIE	10 000
40MCUBE	10 000
COMPAGNIE L'ARONDE	10 000
HECTORES	10 000
LA STATION SERVICE	10 000
IDO INITIATIVE DEVELOPPEMENT ORGANISATION D'ACTIONS CULTURELLES	8 200

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

GLAZ RENCONTRES PHOTOGRAPHIQUES DE RENNES	8 000
LES ATELIERS DU VENT	8 000
ASSOCIATION FRANCAISE DES ORCHESTRES	7 500
SYNDICAT DE LA LIBRAIRIE FRANCAISE	7 500
MJC BREQUIGNY	7 500
LA GRENADE	7 000
LABEL CARAVAN	7 000
L'UNANIME	7 000
LA COMPAGNIE PRIMITIF	7 000
PATCHROCK	7 000
EDITIONS DU COMMUN	6 000
KALI ET CO	6 000
SOLE PRODUCTIONS	6 000
LA FORGE SPECTACLE	6 000
CHANTEFABLES	5 850
DOCUMENTS D'ARTISTES BRETAGNE	5 000
SHOW ME THE SOUND	5 000
FEUILLES DE STYLE	5 000
NAIADE	5 000
LES TOMBEES DE LA NUIT	5 000
PARAPENTE	5 000
MILLE AU CARRE	5 000
709 PRODUCTION	5 000
COMPTOIR DU DOC	5 000
HF BRETAGNE	5 000
LES ECHAPPES DU BAL	5 000
EDITIONS PANTHERA	5 000
BRÛLANT	5 000
L'HALLALI PRODUCTION	5 000
LA COLLECTIVE	5 000
PRESQUE LUNE EDITIONS	5 000
LE PAPIER TIMBRE	5 000
PRINTEMPS BRUYANT	5 000
CRITIC EDITIONS	5 000
SENTIMENTALE FOULE	5 000
SIMYA PRODUCTIONS	5 000
LES EDITIONS DE JUILLET	5 000
EQUILIBRE	5 000
W COMPAGNIE DE CIRQUE	5 000
ARGYLL	5 000
NIGHT NIGHT RECORDS	5 000
LA CAVERNE	4 150
LE MARCHE NOIR	4 000
DANSE A TOUS LES ETAGES	4 000
LIBRE ART BITRE	4 000
L'OEUF	4 000
ZADJO PRODUCTION	4 000
EDITIONS INCERTAIN SENS	3 500
LES GRANDS MOYENS	3 000
EDITIONS LA PART COMMUNE	3 000
FILMS EN BRETAGNE	3 000
COLLECTIF BRETAGNE FESTIVAL ENGAGE	3 000
COMPAGNIE 13/10E EN UT	3 000
COMPAGNIE BAKELITE	3 000
OPTIMISTE CREATRICE D'UTOPIES SPECTACULAIRES	3 000
EDITION LES PERSEIDES	3 000
BOB THEATRE	3 000
THEATRE DU PRE PERCHE	3 000
GEV'ANIM	3 000
CINE MA 35	3 000
ESKEMM FILM ASSOCIATION	3 000
DES HUMANITES	2 500
SENSIBLE	2 500
PHOTO A L'OUEST	2 000
LE TROISIEME ACTE	2 000
LA COOPERATIVE	0

PILOTAGE DE L'ACTION PUBLIQUE RM	**3 131 139**
AUDIAR	2 886 000
DESTINATION RENNES	76 500
GIP EPAU	25 000
ASMR ASSOCIATION SPORTIVE DES MUNICIPAUX DE RENNES	25 000
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE RENNES	23 200
ASSOCIATION BUG	20 000
LE POOOL	12 189
BRETAGNE RURALE ET RURBAINE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE	10 000
ASSOCIATION TRANS MUSICALES	9 750
ASSOCIATION AY ROOP	7 875
INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE RENNES	7 500
MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	5 000
THEATRE NATIONAL BRETAGNE	3 000
ASSOCIATION FRANCAISE DU CINEMA D'ANIMATION	2 625
SOCIETE FRANCAISE DE L'EVALUATION	2 500
LA GARGOUILLE	2 000
PLAN B	2 000
ARS NOMADIS	2 000
ASSOCIATION CLAIR OBSCUR	1 875
TEENAGE KICKS	1 875
3 HIT COMBO	1 125
CENTRE DE PRODUCTION DES PAROLES CONTEMPORAINES	1 125
OFFICE RADIO RENNES	1 000
ASSOCIATION CANAL B	1 000
ADORER ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN OUTIL RADIOPHONIQUE ETUDIANT A RENNES	1 000

ENVIRONNEMENT, ENERGIE, SERVICES ET RESEAUX METROPOLITAINS	**786 159**
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE RENNES	415 259
ADIL 35	136 000
PAKADUR	45 000
AIR BREIZH	35 700
MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT	35 000
COLLECTIF BRETAGNE FESTIVAL ENGAGE	21 000
BLEU METAL	20 000
R'MIN ACTIVITES	16 500
ATELIER RE SOURCE	16 000
BRETAGNE VIVANTE	10 000
INESAAE INSTITUT AGRO	8 000
LE HUB ÉTHIQUE	6 500
LA CAVERNE	6 000

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

DURABL	5 000
RESSOURCES T	4 000
UNION NATIONALE APICULTURE FRANCAISE	3 500
L'ECOLE DES POLES	1 700
ASSOCIATION DES CENTRALES VILLAGEOISES	1 000
MOBILITE ET TRANSPORTS	**110 000**
EHOP	40 000
LA PETITE RENNES	30 000
ASSOCIATION RAYONS D'ACTION	15 000
AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU PAYS DE RENNES	12 000
BRETAGNE SUPPLY CHAIN	10 000
INESAAE INSTITUT AGRO	0
Total	**27 696 728**

BUDGET ANNEXE ÉLIMINATION ET VALORISATION DES DÉCHETS

Bénéficiaires	CFU 2024
LA BELLE DECHETTE	28 001
LAMAS PRODUCTION	15 000
L'ECHAPPEE BELLE	14 334
MAISON DES ARTS DU FIL	12 705
ANETH	12 043
L'EQUIPIERE	11 568
LA PETITE RENNES	11 257
LA GARGOUILLE	9 494
ENVIE RENNES 35	9 000
TERRE	7 714
COOP MAUREPAS LA COHUE	6 950
AGENCE LEGENDRE ENERGIE	5 000
Total	**143 066**

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

Annexe 4 – annexe CFU "impact du budget pour la transition écologique" ("annexe verte")

Depuis la loi de finances pour 2024, la collectivité doit produire une annexe au compte financier unique, dite « annexe environnementale des collectivités locales », qui a pour objectif, à terme, de mesurer l'impact des dépenses d'investissement sur 6 axes en lien avec la transition écologique. Cette démarche est distincte du Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) puisqu'elle vise à avoir une appréhension plus large des effets induits par les investissements de la collectivité ou d'une démarche de budget vert qui implique de coter aussi les dépenses de fonctionnement.

Pour l'année 2025, la cotation porte sur 2 axes :

1. Atténuation du changement climatique ;
2. Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

A compter de 2027, elle intégrera 4 axes supplémentaires :

1. Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
2. Gestion de la ressource en eau
3. Économie circulaire, gestion déchets, prévention risques technologiques
4. Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols

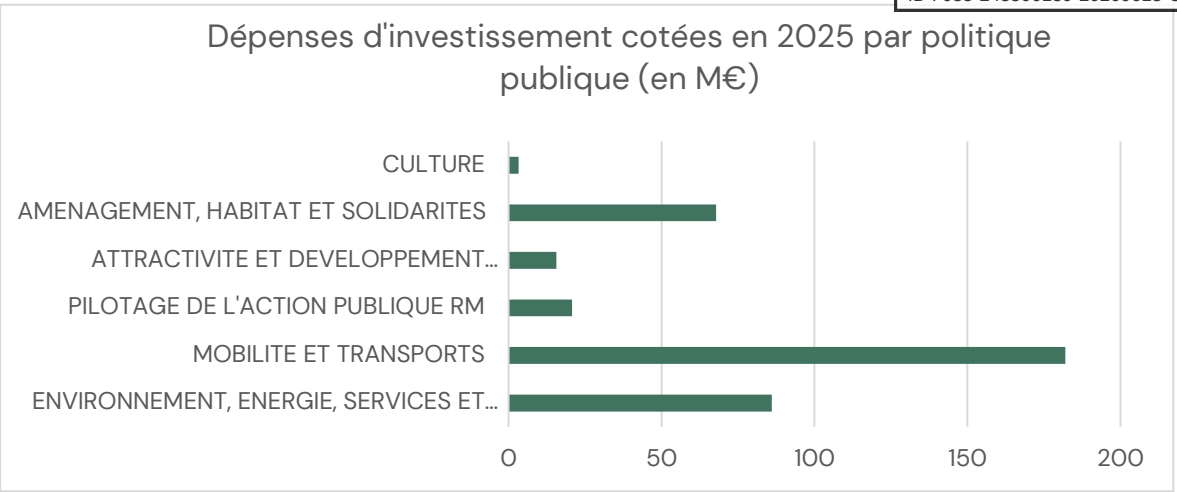
Les dépenses sont cotées selon qu'elles ont un impact favorable, neutre ou défavorable sur l'axe considéré.

Contrairement à 2024, où l'obligation ne portait que sur un axe et un périmètre restreint de dépenses d'investissement, l'ensemble des dépenses d'investissement, tous budgets confondus, doivent être cotées en 2025. Seules les dépenses relatives à la dette sont exclues de l'annexe environnementale.

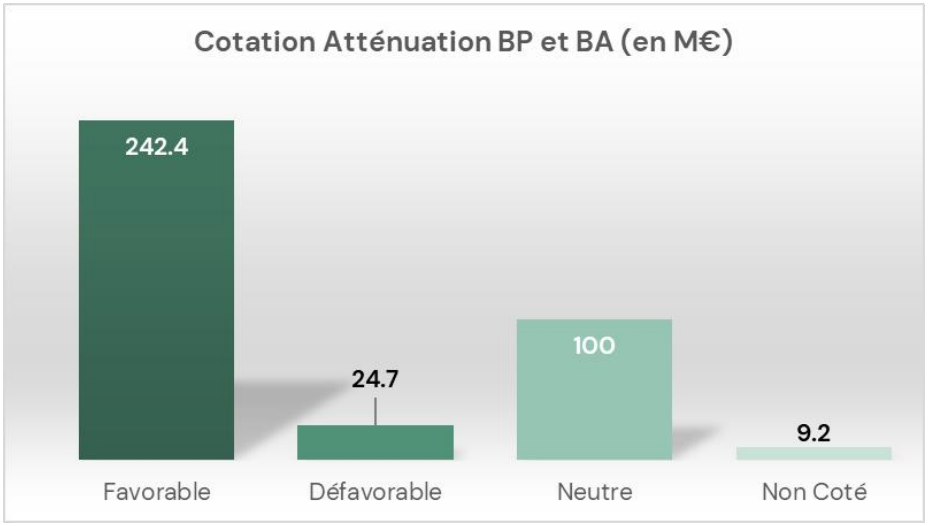
Le périmètre de cotation 2025 porte donc sur toutes les dépenses d'investissement du budget principal et des budgets annexes pour un total de 376,4 M€ répartis de la manière suivante :

- → **182,9 M€** pour le budget principal ;
- → **111,9 M€** pour le budget annexe transport ;
- → **47,5 M€** pour le budget annexe élimination et valorisation des déchets ;
- → **24,9M€** pour le budget annexe assainissement ;
- → **6,8 M€** pour le budget annexe réseaux de chaleur ;
- → **2,2 M€** pour le budget annexe crématorium ;
- → **0,1 M€** pour le budget annexe centre des congrès.

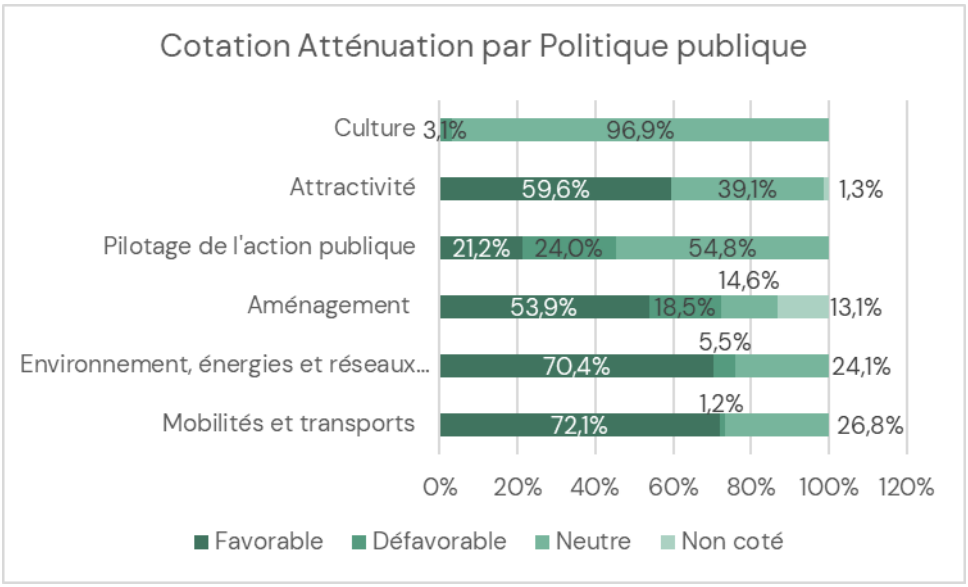
Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE



COTATION SUR L'AXE ATTENUATION DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

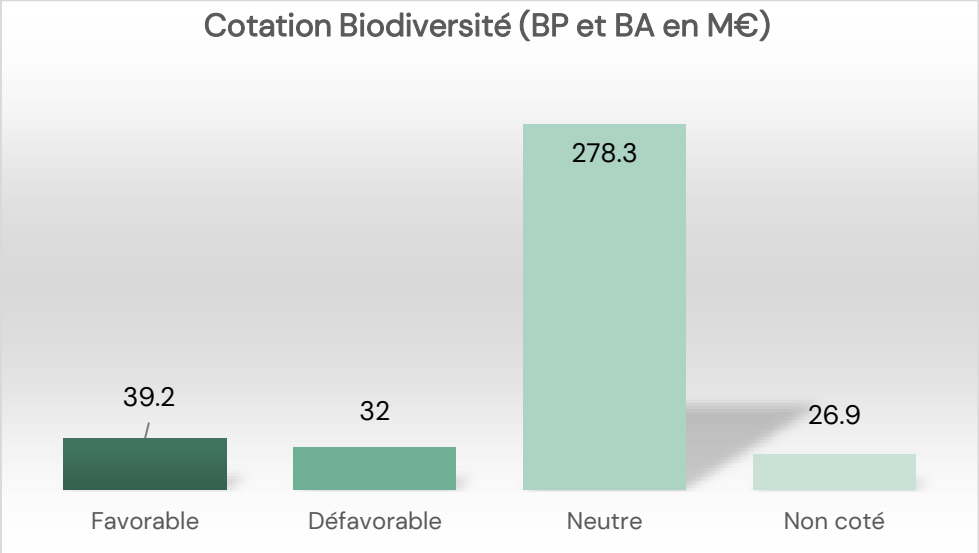


Sur cet axe, la majorité des dépenses sont classée favorable (64,4%) du fait du fait des investissements importants réalisés en faveur de l'électrification des usages (transport) et de la production d'énergie renouvelable. La construction et la rénovation de bâtiment avec de bonnes performances énergétiques explique aussi la cotation favorable de la politique aménagement.



Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-243500139-20260618-C2026_103BIS-DE

AXE BIODIVERSITE



L'application de la méthodologie diffusée par l'État, qui limite les cas de classement favorable, aux politiques directement orientées sur la préservation de la biodiversité, aboutit à un classement "neutre" par défaut pour une majorité d'investissements (78%). Les dépenses classées comme favorables (10,4%) correspondent à des projets de bâti qui intègrent des enjeux de biodiversité ainsi qu'à des opérations de voiries qui mettent en place des aménagements pour la biodiversité

Les dépenses défavorables (8,5%) correspondent principalement à des projets qui entraînent une artificialisation des sols.

